

L'an prochain, quoi ?

Les orientations scolaires
et professionnelles



ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

Table des matières

4 Notre mission

6 Écoles secondaires
de la CSDM offrant la formation
générale des jeunes

Programmes et projets particuliers 7

15 Parcours de formation axée sur l'emploi

Cheminelements particuliers de formation 18

19 Formation professionnelle

Sanction des études 22

Quelques astuces...
pour mieux gérer
son stress lors des examens



29 Formation générale des adultes

32 Description des cours

Domaine des langues 32

Domaine de la mathématique 33

Domaine de la science et de la technologie 35

Domaine de l'univers social 36

Domaine des arts 38

Domaine du développement personnel 42

Domaine du développement professionnel 43

Informatique 43

Page centrale (détachable)

Système scolaire du Québec

Conditions d'obtention du diplôme

Cours offerts

Tableaux du Renouveau pédagogique

Au cœur de notre mission :

la réussite éducative, le développement
et l'épanouissement des élèves



La réussite éducative, le développement et l'épanouissement personnel de chaque élève est la préoccupation première de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). En plus de réaliser des apprentissages en classe et de compter sur le soutien des services éducatifs complémentaires, prodigués par du personnel en aide directe, l'élève bénéficie de tout un éventail de services, de mesures et d'approches.

Approche orientante

L'approche orientante est une démarche qui s'inscrit dans le *Renouveau pédagogique*. Elle propose à l'élève un accompagnement à partir de la fin du primaire et tout au long du secondaire. Par l'approche orientante, le milieu scolaire et les partenaires de la communauté mettent l'accent sur la connaissance de soi et aident l'élève à transposer ce qu'il apprend de lui-même, à l'intérieur de ses activités scolaires et parascolaires, vers le marché du travail. Elle soutient également les élèves, notamment ceux au deuxième cycle du secondaire, dans les différents choix qu'ils auront à faire aux plans scolaire et professionnel.

Approche écoles et milieux en santé

Élaborée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), l'approche *Écoles et milieux en santé* (ÉMES) convie le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation à accroître l'efficacité des interventions de promotion et de prévention de la santé, dans le respect de la mission de l'école : instruire, socialiser et qualifier. À la CSDM, cette approche intégrée et concertée rejoint la vision du développement de l'école communautaire.

Bibliothèque scolaire

Pour les travaux de recherche ou le simple plaisir de lire, la bibliothèque est ouverte pour tous les élèves ainsi que pour tout le personnel de l'école. En plus de l'accès à une multitude de documents, romans, documentaires, bandes dessinées, revues, encyclopédies ou dictionnaires, la bibliothèque offre un accès à Internet et à des bases de données telles que REPÈRE.

École communautaire

L'école communautaire est partie intégrante du Plan stratégique de la CSDM. Ce type d'école se veut plus près des préoccupations locales et des enjeux de quartier. L'école est présente dans la communauté, et la communauté est présente dans l'école. Des établissements scolaires à l'image de leur quartier, telle est l'école communautaire développée sur l'ensemble du territoire de la CSDM.

Éducation à la sexualité

L'humain est un être qui aime socialiser, échanger et vivre en collectivité. Les relations humaines sont essentielles : l'amitié, l'amour et la sexualité sont des dimensions importantes qui composent la vie des jeunes et des adultes. La Commission scolaire, les intervenants et les partenaires de la communauté sont sensibles à ces sphères de la vie des jeunes et

ont développé une approche respectueuse de leurs valeurs et de celles de leurs parents. Dans le cadre du *Renouveau pédagogique* et par le biais d'activités et d'échanges, ils favorisent la réflexion chez les élèves en vue de promouvoir des relations humaines harmonieuses, saines et égalitaires.

Entente de complémentarité MELS-MSSS

Depuis plusieurs années, le MELS et le MSSS collaborent étroitement en vue d'assurer la complémentarité de leurs services afin de mieux répondre aux besoins des jeunes. Ce travail de collaboration entre chacune des commissions scolaires du Québec et les centres de santé et des services sociaux (CSSS) se traduit par l'Entente de complémentarité MELS-MSSS.

La CSDM et les dix CSSS de son territoire ont développé un plan d'action pour harmoniser les interventions qui tiennent compte de leur réalité de tous les jours. Le profil socioculturel de chacun des quartiers et les besoins globaux et particuliers des jeunes ont été considérés, tant aux plans de la santé physique ou mentale, de l'éducation, de la famille et des loisirs, que des activités communautaires, sportives et autres.

Environnement

Soucieuse de la protection de l'environnement, la CSDM contribue activement au développement de l'écocitoyenneté de ses élèves. C'est dans cet esprit qu'en 1991, elle mettait sur pied un Comité central de l'environnement et adoptait à l'unanimité, en 2002, une politique environnementale ainsi qu'un Plan Vert en mai 2006.

Empreinte de sa mission socio-éducative, la CSDM joue pleinement son rôle d'acteur écoresponsable en encourageant l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans ses écoles et en pratiquant une gestion de plus en plus écologique.

Intervention en milieu défavorisé

La Stratégie d'intervention agir autrement

C'est en 2002 qu'a été lancée la Stratégie d'intervention agir autrement (SIAA) pour favoriser la réussite des élèves du niveau secondaire issus de milieux défavorisés. Depuis ce lancement, 29 écoles de la CSDM y participent en réalisant un travail soutenu de planification et de mise en œuvre de diverses actions. Chaque communauté éducative (élèves et personnel de l'école, parents et divers partenaires) est mobilisée pour établir un portrait de leur situation, définir les orientations qui les guident à fixer des objectifs et choisir un certain nombre de moyens pour améliorer la réussite des jeunes en cohésion et en complémentarité selon les exigences des rôles de chacun. Une telle démarche, fort exigeante pour ces écoles, a été renforcée par les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique en 2002, qui ont rendu obligatoire, pour chaque école, la mise en œuvre du projet éducatif par un plan de réussite.

Opération Solidarité

L'Opération Solidarité est un plan d'action mis en place par la CSDM pour favoriser la réussite éducative des élèves en milieu défavorisé. Des budgets sont alloués aux écoles primaires selon l'indice de défavorisation établi par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM). La prolongation de la scolarité et la réussite scolaire demeurent deux grands moyens d'aider les futures générations issues de milieux défavorisés à améliorer leur situation sociale et à atteindre un certain pouvoir économique. Partant du principe que tous les élèves provenant de milieux défavorisés ont les mêmes possibilités que les élèves provenant de milieux plus favorisés, la Commission scolaire alloue des budgets à 94 écoles primaires pour répondre aux besoins des milieux.

Programme de soutien à l'école montréalaise

Chaque année scolaire, une centaine d'écoles primaires de la CSDM bénéficient du Programme de soutien à l'école montréalaise. Pour chacune de ces écoles, des sommes supplémentaires sont allouées dans le but, par exemple, de faire profiter les élèves de projets pédagogiques riches et diversifiés ou de sorties culturelles ou scientifiques. Ces écoles bénéficient donc de ressources supplémentaires pour soutenir la réussite des élèves.

Mesure Aide aux devoirs

À la CSDM, la mesure Aide aux devoirs, que soutient le MELS depuis l'année scolaire 2004-2005, permet à près de 110 écoles primaires de réaliser et de bonifier des projets variés d'aide aux devoirs. Ces ateliers sont réalisés grâce à l'expertise des organismes communautaires et à leur intérêt pour les jeunes des différents quartiers. Ainsi, cette mesure permet le développement de l'école communautaire en favorisant et en soutenant la collaboration entre les écoles et les partenaires de la communauté.

Mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat

La mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat est une initiative du MELS qui permet de soutenir financièrement des projets réalisés par les élèves. Des projets de micro-entreprises ou des actions humanitaires ou environnementales sont donc mis en place dans nombre d'écoles afin de développer, chez les jeunes, l'esprit d'entreprise sous toutes ses formes.

Plan d'action Bouger une heure par jour

La diminution de la pratique régulière de l'activité physique et la détérioration de l'état de santé des jeunes préoccupent tant la CSDM qu'elle a décidé d'intervenir concrètement en élaborant un plan d'action visant à faire bouger les élèves une heure par jour. Avec ce plan d'action, la CSDM désire à la fois améliorer la santé des élèves qui fréquentent les écoles de son territoire, et favoriser leur réussite éducative - les deux vont de pair.

Projet Héritages : un programme de rapprochement interculturel

Ce projet s'apparente à un carrefour linguistique, culturel et communautaire. Il se situe à la croisée des politiques culturelle et interculturelle et de l'école communautaire de la CSDM. Il porte principalement sur le « comment » harmoniser, à parts égales, le respect de la diversité et la nécessité de l'intégration.

Le Projet Héritages vise principalement la réussite éducative des élèves par la valorisation des langues, des cultures d'origine, du français et de la culture québécoise ainsi que l'intégration linguistique, culturelle et sociale des parents.

Promotion des conduites pacifiques

Le MELS a développé un plan d'action ayant pour objet d'accompagner les commissions scolaires dans la prévention et le traitement de la violence dans les écoles. En plus de l'attention qu'elle portait déjà à la promotion des conduites pacifiques dans ses écoles, la CSDM bénéficie aussi de ce plan d'action afin de poursuivre l'instauration d'un climat sain et sécuritaire pour tous les élèves et intervenants de son milieu.

Services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire

La CSDM, tout comme les autres commissions scolaires de l'île de Montréal, bénéficie de l'aide de personnes-ressources. Celles-ci sont mises en place par le MELS et ont pour rôle de soutenir les écoles régulières ou spécialisées relativement aux besoins de différentes catégories d'élèves handicapés et en difficulté. Ce soutien prend la forme, notamment, d'accompagnement et de sessions de formation auprès d'intervenants, de recherche et de développement. Les handicaps ou les difficultés ciblés sont les suivants :

- déficience auditive
- déficience intellectuelle légère
- déficience intellectuelle moyenne à sévère
- déficience intellectuelle profonde
- troubles envahissants du développement
- dysphasie et difficultés langagières
- difficulté d'apprentissage
- troubles de l'ordre de la psychopathologie
- difficultés d'ordre comportemental



Les écoles secondaires de la CSDM

Formation générale
des jeunes

Académie de Roberval

1370, rue de Castelnau Est
Montréal (Québec) H2E 1R9
☎ : 514 596-5523 Télécopieur : 514 596-5527

Accès Est

5015, 9^e Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2J3
☎ : 514 596-5588 Télécopieur : 514 596-5583

Accès Nord

10730, rue Chambord
Montréal (Québec) H2C 2R8
☎ : 514 596-4772 Télécopieur : 514 596-5583

Accès Ouest

75, carré Sir-George-Étienne-Cartier
Montréal (Québec) H4C 3A1
☎ : 514 596-4769 Télécopieur : 514 596-5583

Chomedey-De Maisonneuve

1860, avenue Morgan
Montréal (Québec) H1V 2R2
☎ : 514 596-4844 Télécopieur : 514 596-4832

De la Lancée

8147, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 1A7
☎ : 514 356-4450 Télécopieur : 514 356-4188

Dominique-Savio

9335, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y7
☎ : 514 858-3999 Télécopieur : 514 858-3997

Académie Dunton

5555, rue de Boucherville
Montréal (Québec) H1K 4B7
☎ : 514 596-2028 Télécopieur : 514 596-4902

École internationale de Montréal

11, chemin de la Côte-Saint-Antoine
Westmount (Québec) H3Y 2H7
☎ : 514 596-7240 Télécopieur : 514 596-7242

Édouard-Montpetit

6200, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1S4
☎ : 514 596-4140 Télécopieur : 514 596-7415

Espace-Jeunesse

3655, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2L 3Z9
☎ : 514 596-4288 Télécopieur : 514 596-7966

Eulalie-Durocher

2455, avenue Létourneux
Montréal (Québec) H1V 2N9
☎ : 514 596-4949 Télécopieur : 514 596-4960

Eurêka

1995, rue Victor-Doré
Montréal (Québec) H3M 1S4
☎ : 514 596-5273 Télécopieur : 514 596-5274

Évangéline

11845, boul. de l'Acadie
Montréal (Québec) H3M 2T4
☎ : 514 596-5280 Télécopieur : 514 596-7597

FACE

3449, rue Université
Montréal (Québec) H3A 2A8
☎ : 514 350-8899 Télécopieur : 514 350-2612

Georges-Vanier

1205, rue Jarry Est
Montréal (Québec) H2P 1W9
☎ : 514 596-4160 Télécopieur : 514 596-4161

Henri-Julien

8150, rue Rousselot
Montréal (Québec) H2E 1Z6
☎ : 514 596-4400 Télécopieur : 514 596-4396

Honoré-Mercier

1935, boul. Desmarçais
Montréal (Québec) H4E 2B9
☎ : 514 732-1400 Télécopieur : 514 732-1414

Jeanne-Mance

4240, rue de Bordeaux
Montréal (Québec) H2H 1Z5
☎ : 514 596-5815 Télécopieur : 514 596-5818

Joseph-Charbonneau

8200, rue Rousselot
Montréal (Québec) H2E 1Z6
☎ : 514 596-4350 Télécopieur : 514 596-7542

Joseph-François-Perrault

7450, rue François-Perrault
Montréal (Québec) H2A 1L9
☎ : 514 596-4620 Télécopieur : 514 596-7340

La Dauversière

11600, boul. de l'Acadie
Montréal (Québec) H3M 2T2
☎ : 514 596-5285 Télécopieur : 514 596-5508

La Voie

6755, rue Lavoie
Montréal (Québec) H3W 2K8
☎ : 514 736-3500 Télécopieur : 514 736-8155

Le Tremplin

6200, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1S4
☎ : 514 596-4140 Télécopieur : 514 596-7415

Le Vitrail

3320, rue Hochelaga
Montréal (Québec) H1W 1H1
☎ : 514 596-4650 Télécopieur : 514 596-4651

Louis-Joseph-Papineau

2901, rue de Louvain Est
Montréal (Québec) H1Z 1J7
☎ : 514 596-5353 Télécopieur : 514 596-4149

Louis-Riel

5850, avenue de Carignan
Montréal (Québec) H1M 2V4
☎ : 514 596-4134 Télécopieur : 514 596-4460

Louise-Trichet

2800, boul. Lapointe
Montréal (Québec) H1L 5M1
☎ : 514 596-5035 Télécopieur : 514 596-7023

Lucien-Pagé

8200, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2P 2L8
☎ : 514 596-5400 Télécopieur : 514 596-7399

Marguerite-De Lajemmerais

5555, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1A2
☎ : 514 596-5100 Télécopieur : 514 596-5110

Marie-Anne

100, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H3L 1H1
☎ : 514 596-5460 Télécopieur : 514 596-4797

Père-Marquette

6030, rue Marquette
Montréal (Québec) H2G 2Y2
☎ : 514 596-4128 Télécopieur : 514 596-7324

Pierre-Dupuy

2000, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S9
☎ : 514 596-5711 Télécopieur : 514 596-7722

Rosalie-Jetté

5100, rue Bossuet
Montréal (Québec) H1M 2M4
☎ : 514 596-4240 Télécopieur : 514 596-4619

Saint-Henri

4115, rue Saint-Jacques Ouest
Montréal (Québec) H4C 1J3
☎ : 514 596-5970 Télécopieur : 514 596-5994

Saint-Louis

38, avenue Fairmount Est
Montréal (Québec) H2T 1C9
☎ : 514 596-5795 Télécopieur : 514 596-7162

Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-Saint-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
☎ : 514 596-5920 Télécopieur : 514 596-7058

Sophie-Barat

1239, boul. Gouin Est
Montréal (Québec) H2C 1B3
☎ : 514 596-5535 Télécopieur : 514 596-7425

► Pour en savoir plus :

www.csdm.qc.ca 

Programmes et projets particuliers



École Joseph-François-Perrault

Musique 169 <i>Programme particulier de formation en musique – Modèle A type 1</i> <i>Musique classique en partenariat avec l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM)</i>	146, 156, 245, 246, 346, 356, 445, 446, 547, 557 11, 12, 14 unités
<p>Cours offert aux élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire qui désirent poursuivre des études permettant l'accès à toutes les orientations de l'enseignement collégial et du conservatoire.</p> <p>Cours offert aux élèves qui ont déjà acquis une solide formation musicale à l'école Le Plateau, aux élèves qui feraient montre d'une formation équivalente reçue dans un autre établissement ou encore en formation privée. Ce programme est admissible à « l'aide à la pension ». Dans le cadre de la nouvelle classification des projets particuliers de formation en Arts du MELS.</p> <p>Particularités du programme :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Théorie, analyse, écriture, création, littérature musicale, histoire, improvisation, projet de fin d'études musicales;2. Enseignement individualisé : donné par des musiciens professionnels;3. Musique de chambre : duo, trio, quatuor, quintette, sextette, septuor et octuor;4. Classe d'ensemble : orchestre symphonique, orchestre à cordes, harmonie, chorale. <p>Préalables :</p> <ul style="list-style-type: none">• Capacité musicale supérieure• Évaluation du dossier scolaire• Audition <p>Ce programme jouit d'ententes de partenariat entre l'école Joseph-François-Perrault et plusieurs maisons d'enseignement, la Ville de Montréal et l'OSM.</p>	

Musique 169 concentration <i>(musique classique) – Modèle A type 2</i>	248, 348, 448, 548 8 unités
<p>Le programme de concentration permet aux élèves talentueux en musique d'approfondir une formation musicale, tout en poursuivant leur formation générale au secondaire.</p> <p>Ce programme offre des apprentissages théoriques, vocaux et pratiques pour instruments à vent, percussion et instruments à cordes. Chaque année, les élèves relèvent le défi de production des concerts et de compétition d'envergure nationale.</p> <p>Programme offert uniquement à l'école Joseph-François-Perrault.</p>	

École Marguerite-De Lajemmerais

Musique 169 concentration <i>(guitare classique)</i>	346, 446, 546 6 unités
<p>Le programme de concentration offert au 2^e cycle du secondaire propose aux élèves intéressés par l'étude de la guitare de poursuivre leurs études au secondaire, tout en acquérant une solide formation musicale.</p> <p>Ce programme permet d'approfondir les connaissances musicales théoriques et pratiques acquises au 1^{er} cycle du secondaire. Par l'apprentissage de la guitare classique, l'élève développe des habiletés à faire de la musique individuellement et en groupe.</p> <p>Ce programme est offert uniquement à l'école Marguerite-De Lajemmerais.</p> <p>Préalables :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluation du dossier scolaire• Audition	

École Saint-Luc

Musique 169 concentration (<i>musique des arts de la scène</i>)	148, 248, 348, 448, 548 8 unités
<p>Le programme de concentration permet aux élèves talentueux en musique d'approfondir une formation musicale, tout en poursuivant leur formation générale au secondaire.</p> <p>Ce programme offre des apprentissages théoriques et pratiques pour instruments à vent, percussion et instruments à cordes. Chaque année, les élèves accompagnent des productions liées aux arts de la scène, par exemple, la comédie musicale.</p> <p>Préalables:</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluation du dossier scolaire• Audition	

Revue musicale	114 – 142, 242, 342, 442, 542 2 unités
<p>Tout élève qui participera à la revue musicale annuelle se verra reconnaître 2 unités.</p> <p>Programme et revue musicale offerts uniquement à l'école Saint-Luc.</p>	

École Saint-Louis

Art dramatique 171 – Vocation particulière Arts de la scène	8 unités
<p>Le programme de concentration permet aux élèves qui démontrent de la motivation, un potentiel expressif et une ouverture à l'expérience théâtrale d'enrichir leur personnalité au plan artistique et culturel, tout en poursuivant leur formation générale au secondaire.</p> <p>Ce programme offre des apprentissages théoriques et pratiques à travers des projets concrets et diversifiés : chaque année, les élèves ont l'occasion de créer ou de participer à différentes productions théâtrales.</p> <p>En plus d'une solide connaissance du langage dramatique comme moyen d'expression, de communication et de création (individuel et collectif), l'élève peut développer une bonne connaissance de lui-même, de ses émotions et apprendre à mieux s'exprimer.</p> <p>Nous préparons nos élèves aux études postsecondaires, notamment dans le domaine des sciences et plus particulièrement dans celui des arts, des lettres ou de la communication.</p> <p>Deux volets offerts:</p> <ul style="list-style-type: none">• Interprétation• Production <p>Préalable:</p> <ul style="list-style-type: none">• Audition• Programme offert uniquement à l'école Saint-Louis.	

Vocation artistique

École Édouard-Montpetit

Arts plastiques 179 concentration

148, 248, 348 448, 548

8 unités

Le programme de la concentration en arts plastiques-études vise essentiellement à développer le talent artistique des adolescents au moyen du FAIRE et du VOIR, qui sont les deux grandes activités de la démarche artistique en arts plastiques.

L'élève est amené à identifier, par l'étude des œuvres d'art de toutes les époques et sociétés, les grandes étapes de l'évolution de la pensée humaine, à travailler avec les matériaux, les techniques et le langage plastique propre à chacune des époques, à visiter la galerie d'art de l'école, les musées montréalais, québécois et américains possiblement, à rencontrer des artistes et à présenter ses réalisations au public.

L'identification des grandes étapes de la pensée humaine s'effectuant à travers l'étude des œuvres d'art de toutes les époques et de toutes les sociétés, les programmes d'études précisent donc les contenus notionnels qui sont articulés autour des grands courants suivants :

1 ^{er} secondaire	2 ^e secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire
La Préhistoire et l'Antiquité	Le Moyen-Âge	La Renaissance	La période moderne	La période contemporaine et actuelle

Programme offert uniquement à l'école Édouard-Montpetit.

Préalables:

- Évaluation du dossier scolaire
- Évaluation artistique

École FACE

Musique instrumentale, théâtre, beaux-arts

Tous les élèves suivent obligatoirement le programme des beaux-arts intégré au programme régulier, soit Musique instrumentale, Musique vocale, Théâtre et Arts plastiques.

Sport-études

École Édouard-Montpetit

Éducation physique, concentration (sport-études)

10 unités

Les programmes suivants s'adressent aux élèves reconnus pour leurs aptitudes particulières (niveau double lettre), par l'organisme sportif de la discipline où ils évoluent déjà. Ces programmes permettent aux élèves-athlètes de poursuivre l'apprentissage de leur sport et leur formation académique. Selon les disciplines, les cours ont lieu en gymnase, en salle de musculation, en piscine, à l'aréna ou sur un terrain extérieur (selon la saison).

Programmes offerts exclusivement à l'école Édouard-Montpetit, dans un modèle organisationnel de demi-temps pédagogique (en avant-midi) et sportif (en après-midi).

Disciplines offertes:

Le baseball, la ringuette, le hockey, le judo, la nage synchronisée, la gymnastique, la natation, le taekwondo, le tennis, le patinage de vitesse, le water-polo, l'athlétisme, le badminton, l'équitation, l'escrime, l'haltérophilie, le tir à l'arc, le plongeon, le patinage artistique

Selon la discipline sportive, les cours suivants peuvent être inclus à l'horaire de l'élève :

Le conditionnement physique 045 162 – 045 562

La psychologie sportive 045 194 – 045 594

Préalables:

- Évaluation du dossier scolaire
- Reconnaissance de son organisme sportif

Le programme d'éducation internationale

Organisme mondial

Ce programme est chapeauté par l'organisation du *baccalauréat international (BI)*, une fondation sans but lucratif qui collabore avec 1 598 établissements scolaires afin de développer et proposer trois programmes d'enseignement rigoureux à quelque 200 000 élèves dans 121 pays.

- Programme du diplôme (pré-universitaire)
- Programme de premier cycle secondaire (PPCS) (niveau secondaire)
- Programme primaire

Objectif des programmes du BI

Tout en encourageant l'internationalisme et le respect des autres cultures, les programmes du BI s'adaptent à leur environnement d'accueil et permettent aux élèves de conserver un sens profond de leur identité culturelle. Ils enseignent aux élèves à devenir des apprenants actifs, des êtres équilibrés et des citoyens engagés qui sont ainsi amenés à découvrir concrètement en quoi consiste l'appartenance à une communauté internationale.

Accréditation des établissements

Avant d'être accrédités, les établissements ont un long processus à suivre. Parallèlement à l'application des programmes, la méthode d'évaluation par critères est prescrite par le BI et l'école doit envoyer des échantillons de travaux dans les matières inscrites au programme de 5^e secondaire afin de permettre une normalisation de l'évaluation et de vérifier le respect des exigences en vue de la certification. De plus, afin de conserver son accréditation, l'école doit recevoir des représentants du BI tous les 5 ans pour une visite d'évaluation.

La Société des Écoles du Monde du BI du Québec (SÉBIQ) est établie au Québec depuis 1988 et chapeaute les établissements qui offrent un des programmes du BI. Quatre-vingt-dix établissements secondaires font partie de cette société au Québec et dans la francophonie. Par ailleurs, celle-ci a des exigences particulières au regard, entre autres, de la 3^e langue, de l'enrichissement dans toutes les matières, de l'engagement communautaire. Cette dernière visite aussi les établissements afin de s'assurer du respect des exigences en vue de l'obtention du diplôme d'éducation internationale secondaire de la SÉBIQ (DÉSI).

À la fin de ses études secondaires au programme d'éducation internationale, l'élève reçoit :

- Un diplôme d'études secondaires du MELS (DES) ;
- Un diplôme d'éducation internationale secondaire de la SÉBIQ (DÉSI) ;
- Un certificat du programme de premier cycle secondaire du BI (CPPCS).

À la Commission scolaire de Montréal

Trois établissements ont obtenu l'autorisation des commissaires et du BI pour offrir le programme primaire :

- École Saint-Barthélemy
- École La Vérendrye (école dédiée)
- École internationale de Montréal primaire (école dédiée)

Deux établissements ont obtenu l'autorisation des commissaires et du BI pour offrir le programme de premier cycle secondaire :

- École Joseph-François-Perrault (Formation musicale ET programme international possible)
- École internationale de Montréal (école dédiée)



Projet alternatif

École Le Vitrail 514 596-4650	Clientèle jeunes de 12 à 17 ans	Niveaux 1 ^{er} cycle et 2 ^e cycle du secondaire	Horaire 5 jours/semaine	Inscription Documents disponibles au secrétariat ou : www.csdm.qc.ca/le-vitrail
---	---	---	-----------------------------------	--

Note : L'organisation de cette école alternative est basée sur deux principes :

La responsabilité des élèves et la pratique de la coopération. Chaque élève est responsable de ses engagements et de ses objectifs d'apprentissage. Il entre dans une démarche d'autoformation assistée. L'élève est accompagné dans ses démarches d'apprentissage par un tuteur, par des enseignants, par des membres spécialistes, par des membres de la communauté et par d'autres élèves. Le groupe de base auquel appartient chaque élève est un groupe multi-âges. Le nombre total des élèves de l'ensemble de l'école secondaire (les cinq années du secondaire) est d'environ 150 élèves.

Les jeunes qui fréquentent cette école développent leurs talents ou leurs intérêts particuliers dans différents domaines : arts visuels et de la scène, travaux manuels, multimédias (informatique), sciences, sports et engagement communautaire.

Projets innovateurs pour élèves raccrocheurs

École Eurêka 514 596-5273	Clientèle <ul style="list-style-type: none"> élèves de 15 à 18 ans élèves avec retard scolaire élèves décrocheurs potentiels 	Niveaux <ul style="list-style-type: none"> formation à un métier semi-spécialisé 3^e secondaire 	Horaire 5 jours/semaine (en stage) 2 jours/semaine	Note Les matinées sont orientées vers les cours académiques de base. Les après-midis sont consacrés à l'aide supplémentaire pour les matières de base et pour les cours d'enrichissement personnel.
École Le Tremplin 514 596-4140, poste 7274	Clientèle <ul style="list-style-type: none"> élèves de 15 à 18 ans retard académique d'au moins deux ans motivation à accéder au DEP ou au DES aptitude à poursuivre des études dans le cadre des programmes réguliers 	Niveaux <ul style="list-style-type: none"> 2^e, 3^e, 4^e secondaire 	Horaire 5 jours/semaine	Note Certification continue, approche par module. L'élève doit être recommandé par la direction de son école.
Les écoles Accès 514 596-5588	Clientèle <ul style="list-style-type: none"> jeunes de 12 à 16 ans 	Niveaux <ul style="list-style-type: none"> présecondaire, 1^{er} cycle du secondaire 	Horaire 5 jours/semaine	Note Les jeunes bénéficient d'un suivi personnalisé et vivent une expérience scolaire axée sur la pédagogie de la réussite et ce, à l'intérieur d'un petit groupe (12 élèves). Les écoles Accès comptent trois points de service, dans différents quartiers de la ville.
Motivation Jeunesse 16-18 Inc. 514 596-5400, poste 5427	Clientèle <ul style="list-style-type: none"> jeunes de 15 à 18 ans absences répétées en situation d'échec faible motivation scolaire intérêt pour le marché du travail intérêt pour un programme étude/stage 	Niveaux <ul style="list-style-type: none"> 2^e, 3^e secondaire (matières de base) 	Horaire 3 jours en milieu scolaire 2 jours en stage en milieu de travail	Ce programme permet au jeune de : <ul style="list-style-type: none"> rattraper son retard scolaire dans les matières de base et de développer de nouvelles compétences sur le marché du travail dans le cadre de métiers semi-spécialisés; obtenir du soutien personnel et familial; participer à des activités de revalorisation.

Programme d'études par semestre

Dans certaines écoles, l'année scolaire se divise en deux sessions d'environ 15 semaines. Chaque programme d'études ainsi concentré dans une session est suivi d'examens officiels et comporte des unités prévues au régime pédagogique. Chacune de ces écoles offre la possibilité d'études à temps partiel et répond aux élèves à qui il manque des unités pour l'obtention du diplôme d'études secondaire (DES). Par ailleurs, d'autres élèves veulent compléter les préalables exigés pour accéder à une formation professionnelle secondaire ou à une formation générale ou technique au collégial.

L'enseignement est donné à raison de trois demi-journées par semaine pour les cours permettant à l'élève de cumuler 6 unités, et de deux demi-journées pour les cours permettant de cumuler 4 unités. Les cours offerts et les méthodes d'évaluation sont conformes à ceux du secteur des jeunes. À la fin de chaque session, soit en janvier et en juin, les élèves sont soumis aux examens officiels du MELS et de la CSDM.

Les jeunes de 16 à 18 ans domiciliés sur le territoire d'une autre commission scolaire peuvent être admis avec l'autorisation de celle-ci.

École Marie-Anne Mon école... mon diplôme!

100, rue Sauvé Est, ☎ Sauvé
Montréal (Québec) H3L 1H1
514 596-5460

PARTICULARITÉS

Clientèle: 16 – 22 ans

Normes de certification: secteur Jeunes

Type de formation: cours magistraux

Les cours sont répartis sur deux semestres, session automne et session hiver.

Il est possible de compléter deux niveaux en une année dans les matières de base.

SERVICES AUX ÉLÈVES

Plan de réussite axé sur le tutorat, l'encadrement des élèves, la mise en place de méthodes de travail et de l'approche orientante dans tous les cours.

Services de conseillers d'orientation, d'éducateurs spécialisés, d'infirmière, de technicienne en documentation et de technicienne en loisirs.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET ÉQUIPEMENTS

Bibliothèque, salle de cinéma, salle informatique multimédia, salle d'entraînement, café étudiant, radio étudiante. Basketball, hockey cosom, soccer, club d'échecs, impro, théâtre, Star Marie-Anne.

COURS OFFERTS

3^e secondaire : cours de base seulement (français, mathématique et anglais).

4^e et 5^e secondaire : cours obligatoires et optionnels requis pour compléter le diplôme d'études secondaires, des préalables de cégep ou de DEP.

HORAIRE

Jour, soir : combinaison des deux, selon le cas.

Jour : 8 h 45 à 16 h, du lundi au vendredi

Soir : 17 h à 20 h, du lundi au jeudi


CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir 16 ans au 30 juin.
- Les cours de 3^e secondaire sont offerts aux élèves en situation d'échec dans une ou plusieurs matières de base de 3^e secondaire et ayant réussi les matières de 2^e secondaire.
- Le comité d'admission analyse les candidatures en fonction du dossier scolaire, du niveau d'études atteint, des études à compléter et de l'âge.

LISTE DES COURS OFFERTS ET DEMANDE D'ADMISSION

www.csdm.qc.ca/marie-anne 
marianne@csdm.qc.ca

École Eulalie-Durocher Ici on apprend autrement...

2455, rue Létourneau, ☎ Pie IX
Montréal (Québec) H1V 2N9
514 596-4949
www.csdm.qc.ca/edurocher 

Nous offrons une organisation scolaire qui facilite la poursuite des études ou le retour aux études de jeunes qui présentent un profil scolaire incomplet, afin de leur permettre l'accès à des études professionnelles ou collégiales ou d'intégrer le marché du travail avec un diplôme.

Nos élèves réussissent grâce au suivi et à l'encadrement personnalisé offert par l'ensemble de l'équipe-école.

Normes de certification: secteur Jeunes

Clientèle: élèves de 16 – 22 ans au 30 juin.

Niveaux: 4^e et 5^e secondaire, avec reprise des matières de base de 3^e secondaire, ainsi que les préalables pour le DEP et le cégep.

Horaire: 5 jours/semaine incluant une période de mise à jour quotidienne.
Possibilité d'horaire à temps partiel.

Cours: plusieurs cours offerts en option de 4^e et 5^e secondaire comme espagnol, plein air, aspirant-moniteur, informatique, multimédia, arts plastiques, perfectionnement sportif et activités physique, ainsi que les matières enrichies comme les mathématiques et les sciences physiques, la chimie et la physique de 5^e secondaire.

Activités parascolaires: café étudiant, jeux d'échecs et de société, équipe d'improvisation, bal des finissants, gala d'excellence, spectacles étudiants, coop étudiante, centre d'aide aux études, etc.

Activités sportives: sport au gymnase tous les midis ainsi qu'après l'école. Salle d'entraînement disponible.

Inscription :

Session d'automne : période du libre choix (octobre) et à partir de la mi-mars pour l'année suivante.

Session de printemps : à compter de la mi-novembre.

Pour les élèves présentant des troubles de comportement et d'adaptation

Ces écoles poursuivent les mêmes objectifs pédagogiques que l'école régulière et offrent les mêmes programmes officiels du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, menant à la reconnaissance des études secondaires. Ces écoles mettent cependant l'accent sur une démarche rééducative aux plans personnel et social.

Espace-Jeunesse
514 596-4288

De la Lancée
514 356-4450

Henri-Julien
514 596-4400

Dominique-Savio
514 858-3999

Pour les mères adolescentes

L'école Rosalie-Jetté accueille des adolescentes enceintes et des jeunes mères désireuses de poursuivre leurs études au secondaire dans des conditions adaptées à leurs besoins.

L'inscription se fait en tout temps durant l'année scolaire. L'enseignement individualisé est privilégié. Des services spéciaux sont disponibles, tels que des cours de psychologie de l'enfant, cours prénatals et post-natals, stage à la garderie, etc.

Le personnel enseignant et professionnel se veut présent et attentif au cheminement particulier de chacune des élèves. Ces dernières peuvent compter sur une pouponnière-garderie.

Rosalie-Jetté
514 596-4240

Comités de référence et d'étude

Lors de l'inscription, on doit préciser les difficultés ou la nature du handicap de l'élève. La direction de l'école recueillera, avec la collaboration et l'autorisation des parents, l'information nécessaire à l'analyse des besoins de l'élève. Cette analyse peut se faire, s'il y a lieu, avec les intervenants qui ont travaillé avec l'enfant dans son cheminement scolaire.

Pour les élèves handicapés, la direction de l'école pourra s'adresser à différents comités d'experts formés par la CSDM, afin d'identifier les besoins particuliers de l'élève :

- le comité de référence et d'étude pour les élèves handicapés en raison d'une déficience auditive (CREEHDA)
- le comité de référence et d'étude pour les élèves handicapés en raison d'une déficience visuelle (CREEHDV)
- le comité de référence et d'étude pour les élèves handicapés en raison d'une déficience physique (CREEHDP)
- le comité de référence et d'étude pour les élèves handicapés en raison d'une surdité (CREEHSC)
- le comité de référence et d'étude pour les élèves handicapés en raison d'une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde (CREEDHI primaire et CREEDHI secondaire)
- le comité de référence et d'étude pour les élèves handicapés en raison d'un trouble sévère de la communication (CREEHTSC)
- le comité de référence et d'étude pour les élèves handicapés en raison d'un trouble de l'autisme ou de la psychopathologie (CREEHAP).

Par la suite, après avoir consulté les parents et dressé un portrait des capacités et des besoins de l'élève, la direction de l'école décidera des services éducatifs particuliers qui seront offerts à l'élève, ainsi que de l'endroit qu'il devra fréquenter pour les recevoir.

La CSDM ayant développé différents modèles de services pour répondre aux besoins de l'ensemble de ses élèves, il se peut que l'élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage ou de comportement puisse, selon ses besoins, être desservi :

- en classe régulière
- en classe spéciale dans une école régulière
- à une école désignée (école régulière avec une concentration de services)
- à l'école spécialisée.

Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE)

2^e cycle secondaire

Ce parcours comprend deux formations ayant les caractéristiques suivantes :

- FORMULE alternance travail-études : une partie de la semaine en classe ET une partie de la semaine en stage en milieu de travail.
- FORMATION GÉNÉRALE : poursuite des apprentissages scolaires.
- POSSIBILITÉ, à certaines conditions, DE PASSER à une formation DE COMPLEXITÉ SUPÉRIEURE (PASSERELLE) : de la formation préparatoire au travail (FPT) à la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) ET de la FMS à la 3^e secondaire de la formation générale ou générale appliquée.
- Autre POSSIBILITÉ : intégrer le MARCHÉ DU TRAVAIL à court terme.
- RÉUSSITE : terminer avec succès l'une ou l'autre de ces formations, c'est accéder à l'une des formes officielles de réussite du secondaire.

CHOISIR UNE FORMATION

Les deux formations du parcours de formation axée sur l'emploi sont : **la formation préparatoire au travail (FPT)** et **la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS)**.

- L'élève peut s'inscrire à l'une de ces formations si d'après son bilan des apprentissages ou son plan d'intervention, cette formation semble la plus susceptible de répondre à son intérêt, à ses besoins et à ses capacités.
- Il doit aussi respecter les conditions particulières d'admission présentées ci-après.

La formation préparatoire au travail (FPT)	La formation menant à l'exercice
DURÉE : 3 ans	DURÉE : 1 an Possibilité de faire un 2 ^e certificat si l'élève répond encore aux conditions d'admission.
CETTE FORMATION S'ADRESSE À : <ul style="list-style-type: none"> • L'élève qui, à la fin du 1^{er} cycle du secondaire, n'a pas atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en français et en mathématique. • ÂGE : l'élève a au moins 15 ans au 30 septembre 2009. 	CETTE FORMATION S'ADRESSE À : <ul style="list-style-type: none"> • L'élève qui, à la fin du 1^{er} cycle du secondaire, a atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en français et en mathématique mais n'a pas obtenu les unités du 1^{er} cycle du secondaire dans ces matières. • ÂGE : l'élève a au moins 15 ans au 30 septembre 2009.
PASSERELLE : à certaines conditions, accès au certificat de la formation à un métier semi-spécialisé (FMS), durant la 3 ^e année de FPT.	PASSERELLE : si l'élève répond aux conditions de réussite, possibilité de poursuivre ses études en 3 ^e secondaire de la formation générale ou de participer à un projet particulier de 3 ^e secondaire menant à la formation professionnelle.
Il existe d'autres possibilités de poursuite des études à la suite de ces formations, à examiner avec le conseiller d'orientation.	
SANCTION : certificat de formation préparatoire au travail (CFPT). L'élève qui a profité de la passerelle recevra le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).	SANCTION : certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier (CFMS).

Formation préparatoire au travail (FPT)

Matières obligatoires

Les cours sont adaptés aux besoins des élèves en fonction de leur niveau. Ils visent le développement de compétences similaires à celles des programmes du régulier. Ces cours ne sont pas équivalents à ceux du 2^e cycle secondaire des itinéraires régulier ou appliqué et il n'y a pas d'unités qui y sont rattachées. Cependant, l'élève qui progresse suffisamment et répond aux conditions de passage peut avoir accès aux matières de base du 1^{er} cycle régulier.

- **POUR AVOIR DROIT AU CERTIFICAT**, l'élève doit avoir suivi tous ses cours de FPT durant 3 ans (2 700 heures) et avoir réussi la matière insertion professionnelle (stages) de 900 heures.
- **L'ÉLÈVE QUI A PROFITÉ DE LA PASSERELLE** vers un métier semi-spécialisé RECEVRA LE CERTIFICAT FMS s'il a suivi les 2 700 heures de formation et réussi la formation pratique de la FMS.

1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année	
Formation générale (FG)					
Français	150 h	Français	100 h	Français	50 h
Anglais	50 h	Anglais	50 h		
Mathématique	150 h	Mathématique	100 h	Mathématique	50 h
Expérimentations technologiques et scientifiques	100 h				
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	50 h	Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	50 h	Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	50 h
Éducation physique et à la santé	50 h	Éducation physique et à la santé	50 h		
Autonomie et participation sociale	100 h	Autonomie et participation sociale	100 h	Autonomie et participation sociale	50 h
Temps pouvant être ajouté à une discipline de FG	50 h	Temps pouvant être ajouté à une discipline de FG	50 h	Temps pouvant être ajouté à une discipline de FG	50 h
Formation pratique					
Préparation au marché du travail	50 h	Préparation au marché du travail	100 h	Préparation au marché du travail	50 h
Sensibilisation au marché du travail	150 h	Insertion professionnelle (stages)	300 h	Insertion professionnelle (stages)	600 h
TOTAL	900 h	TOTAL	900 h	TOTAL	900 h

► LES STAGES

Ils préparent à l'insertion au marché du travail dans des métiers qui s'apprennent en milieu de travail. Sous la direction d'un employé compétent, le stagiaire développe les compétences qui sont de son niveau. L'élève est visité régulièrement par l'enseignant superviseur des stages. À l'école, l'enseignant reprend et exploite le vécu de l'élève en stage, fait le lien avec les matières enseignées et guide le stagiaire dans son développement professionnel. Ainsi, au fil des stages, l'élève acquiert des compétences liées à différents métiers. Elles lui confèrent une certaine polyvalence et le rendent apte à occuper différents emplois.

► DE QUELS MÉTIERS PARLE-T-ON ?

L'élève de FPT fait des stages dans différents métiers tels que commis de vente, aide-boulangier-pâtissier, manœuvre en aménagement paysager, manœuvre dans un atelier de soudage, préposé à l'entretien ménager dans un établissement hôtelier, manutentionnaire, aide dans une imprimerie. Ces métiers semi-spécialisés sont tirés d'une banque produite par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cependant, à l'intérieur de ces métiers, le stagiaire de FPT développe uniquement les compétences qui correspondent à ses capacités. S'il peut emprunter la passerelle vers la formation à un métier semi-spécialisé (FMS), la 3^e année, il devra développer toutes les compétences obligatoires du métier choisi. C'est pourquoi son certificat portera le titre du métier.

Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS)

Matières obligatoires

En français, en mathématique et en anglais, les programmes disciplinaires visent le développement des compétences du 1^{er} cycle du secondaire régulier, ce qui permet à l'élève, éventuellement, d'accéder à la 3^e secondaire dans ces matières.

- **POUR AVOIR DROIT AU CERTIFICAT**, l'élève doit avoir suivi tous ses cours (900 heures) de FMS et réussi sa formation pratique de 450 heures (son stage + son cours de préparation au marché du travail).

Formation générale		Formation pratique	
Français	200 h	Préparation au marché du travail (cours)	75 h
Anglais	100 h	Mathématique	150 h
Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (stage)	375 h		
TOTAL : 900 heures = une année scolaire			

► QUEL EST LE CHOIX DE MÉTIERS ?

Voici quelques exemples : assembleur de composants électroniques, aide-boucher, ouvrier en fabrication de produits du bois, aide dans un atelier spécialisé en vitres d'automobile, installateur de pneus, commis à la réception et à l'expédition, réparateur d'équipement de sport, préposé aux soins d'animaux de compagnie. Une période d'apprentissage en milieu de travail de 350 à 450 heures est nécessaire pour développer les compétences professionnelles liées à l'exercice de ce type de métier. Le suivi en stage se fait sur le même modèle que pour la FPT. L'élève doit développer toutes les compétences obligatoires du métier choisi. Le certificat témoignant de la réussite de la formation portera le titre du métier.

► Élèves handicapés

La formation des élèves handicapés visés par la formation préparatoire au travail (FPT) et la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) peut se prolonger jusqu'à 21 ans et les passerelles leur sont accessibles.

ÉTABLISSEMENTS OFFRANT LES PARCOURS

FPT :
Formation préparatoire au travail

FMS :
Formation à un métier semi-spécialisé

Réseaux	Écoles secondaires	Type de parcours offerts	
		FPT	FMS
NORD	Louis-Joseph-Papineau	●	●
	Évangéline		●
SUD	Jeanne-Mance	●	●
	Pierre-Dupuy	●	●
EST	Chomedey-De Maisonneuve	●	●
	Édouard-Montpetit	●	●
OUEST	Honoré-Mercier	●	●
	Saint-Henri	●	●
CENTRE	Georges-Vanier	●	●
	Lucien-Pagé	●	●
	Père-Marquette	●	●
ÉCOLES SPÉCIALISÉES	De la Lancée	●	●
	Espace-Jeunesse	●	●
	Eurêka		●
	Joseph-Charbonneau	●	●
	Dominique-Savio		●
	Henri-Julien		●

Cheminements particuliers de formation

Qu'est-ce que les cheminements particuliers de formation ?

Selon le MELS, la classe spécialisée et la classe de cheminement particulier de formation sont des modes d'organisation de l'enseignement qui permettent de répondre aux besoins de certains élèves en vue de leur réussite scolaire.

Les élèves âgés de 12 à 18 ans présentant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier d'un service dans une classe de cheminement particulier ou d'expérience d'intégration en classe ordinaire, selon le modèle développé par l'école.

L'élève en difficulté d'apprentissage est celui dont l'analyse de sa situation démontre que les mesures mises en place ne lui ont pas permis de progresser suffisamment dans ses apprentissages pour l'aider à l'atteindre, s'il est de niveau primaire, les exigences minimales de réussite du primaire en français **ou** en mathématique et, s'il est de niveau secondaire, les exigences minimales de réussite du 1^{er} cycle du secondaire en français **et** en mathématique.

Certaines écoles desservant les élèves en cheminement particulier de formation ont apporté des changements aux plans organisationnel et pédagogique en fonction de l'application de la réforme. Ces mesures s'intensifieront tout au long du calendrier de l'implantation du *Renouveau pédagogique*.

Chaque milieu doit organiser les services en fonction des besoins et des capacités des élèves en visant le développement des compétences prescrites dans le programme de formation.

Organisation des cheminements particuliers de formation

Sur le plan des contenus de formation et des pratiques pédagogiques :

- L'élève reçoit un enseignement adapté à ses besoins, à partir des programmes d'études officiels prévus au régime pédagogique.
- Les cheminements particuliers de formation offrent des mesures d'appui pédagogiques particulières : nombre restreint d'élèves par classe, suivi personnalisé, etc.
- Selon l'importance de ses difficultés et la nature de ses besoins, l'élève peut emprunter un cheminement de formation de type temporaire ou de type continu.

Cheminement particulier de type temporaire

Les programmes sont ceux du secondaire. Ce type de cheminement est une mesure transitoire de durée variable, ayant pour but l'intégration de l'élève à la classe ordinaire en vue de l'obtention du DES (diplôme d'études secondaires) ou du DEP (diplôme d'études professionnelles).

Cheminement particulier de type continu

- S'adresse à un élève qui, de manière générale, présente une difficulté grave d'apprentissage en français et/ou en mathématique. Il peut poursuivre les apprentissages du primaire, s'il est de ce niveau.
- Vise le développement des compétences de formation générale, conformément au Programme de formation de l'école québécoise.

Caractéristiques des cheminements particuliers de formation

Les principales caractéristiques des cheminements particuliers de formation se trouvent aux plans de l'adaptation de l'enseignement, de l'encadrement de l'élève et de la concertation entre les intervenants.

Au plan de l'adaptation de l'enseignement

L'intervention pédagogique tient compte des besoins et des capacités individuels de l'élève. La progression des apprentissages, la motivation et l'estime de soi de l'élève sont au centre des préoccupations des intervenants.

Au plan de l'encadrement de l'élève

Les formules utilisées permettent à l'élève de saisir rapidement les règles de fonctionnement du groupe et les attentes auxquelles il doit répondre.

Au plan de la concertation entre les intervenants

Les rencontres périodiques des intervenants favorisent la concertation, condition essentielle à la qualité de l'aide apportée à l'élève.

Formation de base continue

La formation de base continue vise à soutenir et à encadrer, dans leur démarche d'intégration sociale, des jeunes élèves handicapés par une déficience intellectuelle de moyenne à sévère. À cette fin, ce programme permet aux jeunes de développer les compétences propres à maximiser leur autonomie, leurs habiletés sociales et, le cas échéant, il vise une intégration au marché du travail.

► École Irénée-Lussier (12-21 ans)

► École Joseph-Charbonneau (12-21 ans)

Formation professionnelle

**PORTES OUVERTES
SUR LES MÉTIERS**

Vivre le succès:
la formation professionnelle

Le mardi 3 novembre 2009

Participez à la journée portes ouvertes
dans nos centres de formation professionnelle

514 596-2075

www.fpcsdm.ca 



Établissements de formation professionnelle à la CSDM

École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM)

5300, rue Chauveau
Montréal H1N 3V7
☎ : 514 596-2376 (AÉRO)
Télécopieur : 514 596-3450
www.emam.ca

École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM)

5455, rue Saint-Denis
Montréal H2J 4B7
☎ : 514 596-5855
Télécopieur : 514 596-5857
www.ememm.ca

École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal (EMSOM)

717, rue Saint-Ferdinand
Montréal H4C 3L7
☎ : 514 596-5960
Télécopieur : 514 596-7416
www.emsom.ca

École des métiers de la construction de Montréal (EMCM)

5205, rue Parthenais
Montréal H2H 2H4
☎ : 514 596-4590
Télécopieur : 514 596-7145
www.emcm.ca

École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM)

2185, rue Ontario Est
Montréal H2K 1V7
☎ : 514 596-4600
Télécopieur : 514 596-5717
www.faubourgs.ca

École des métiers du meuble de Montréal (EMMM)

6028, rue Marquette
Montréal H2G 2Y2
☎ : 514 596-7919
Télécopieur : 514 596-7883
www.emmm.ca

École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) (en association avec le Jardin botanique)

2185, rue Ontario Est
Montréal H2K 1V7
☎ : 514 596-4600
Télécopieur : 514 596-5717
www.faubourgs.ca

École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA)

3955, rue de Bellechasse
Montréal H1X 1J6
☎ : 514 596-4150
Télécopieur : 514 596-4155
www.emica.ca

Aide financière



Prêts et bourses

Une aide financière pour la formation professionnelle au niveau secondaire est possible grâce au programme des prêts et bourses avec le MELS.

Pour être admissible au programme des prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle à temps plein, le candidat doit répondre à certains critères.

Pour en savoir plus : 1 888 345-4505

OU

www.afe.gouv.qc.ca 

OU

Consultez le conseiller d'orientation de votre école secondaire ou le conseiller en formation scolaire dans un centre de formation professionnelle.

Différentes formules existent pour suivre des cours de formation professionnelle. Toutefois ce ne sont pas tous les programmes qui offrent ces différentes possibilités.

Consultez la section « Particularités » du tableau des programmes aux pages 25 à 28.



Enseignement conventionnel

Consiste à suivre une formation théorique et pratique dans une école de métiers pour ensuite compléter la formation en effectuant un stage non rémunéré en entreprise. Voilà un excellent moyen de mettre ses compétences à profit !

En concomitance (après la 3^e secondaire)

Permet à des élèves en formation initiale, ayant réussi la 3^e secondaire, de commencer leur formation professionnelle (accès progressif au DEP), tout en acquérant les préalables de la formation générale en 4^e secondaire pour la langue d'enseignement, la langue seconde et les mathématiques.

Enseignement intégré (accès à 3 diplômes en 5 ans)

Offre la possibilité d'obtenir, à la fois, un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) et un diplôme d'études collégiales (DEC) en cinq ans. Dans un cheminement normal, il faudrait compter sept ans pour compléter ces trois formations séparément.

L'élève s'inscrit à ce type de programme après avoir terminé sa 3^e secondaire. Deux ans plus tard, il obtient son DES. Ensuite, six mois d'études sont exclusivement consacrés à la formation professionnelle, qui mènera l'élève à l'obtention de son DEP. L'étape finale est constituée d'une formation de deux

ans et demi dans un établissement d'enseignement collégial où l'élève obtiendra son diplôme d'études collégiales (DEC).

Alternance travail-études

Permet à l'élève de recevoir, au début du programme, une formation de base en milieu scolaire et d'alterner, en cours de route, avec un milieu de travail afin d'acquérir les compétences prévues et d'y poursuivre ses apprentissages. L'objectif est d'amener l'élève à recevoir sa formation qui le mènera à l'obtention de son diplôme et à l'acquisition des compétences qui répondent aux besoins et aux exigences de l'entreprise.

Il va de soi qu'un tel concept repose essentiellement sur un partenariat et une collaboration école-entreprise. La complémentarité et l'interaction des deux lieux de formation favoriseront une meilleure intégration de l'élève au marché du travail.

Enseignement individualisé

Permet à un élève d'apprendre un métier à l'aide de guides d'apprentissage tout en bénéficiant de l'encadrement du personnel enseignant, des équipements et de l'outillage nécessaires.

L'élève peut s'inscrire en tout temps. Tous les élèves sont regroupés dans un même atelier et chacun poursuit son cheminement. Pour obtenir son diplôme, l'élève doit répondre aux mêmes exigences d'évaluation que l'enseignement conventionnel.



Sanction des études



2009-2010

Note de passage

La note de passage est fixée à 60 % pour tous les cours de 4^e et 5^e secondaire.

Classement des élèves

Les critères de classement, d'un niveau à un autre, dans les différentes matières, ainsi que les conditions d'inscription aux cours avancés en mathématique et en science en 4^e et 5^e secondaire, sont établis par chaque école.

Examens ministériels

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut imposer, dans certaines matières, des épreuves obligatoires. Pour juin 2010, ces matières restent à être identifiées.

Règles d'admissibilité aux examens

Pour être admissible aux examens prescrits par le ministère, il faut être inscrit au cours et l'avoir complété.

Cours d'été

Les cours d'été offerts à la CSDM sont publiés en mai. Un dépliant d'information est remis à chaque élève en fin d'année.

Pour en savoir plus :

www.csdm.qc.ca 

Quelques astuces... pour mieux gérer son stress lors des examens

Le stress fait partie de la vie de tous les jours. Tout le monde sans exception le ressent : le cuisinier qui doit rapidement concocter des plats dans un restaurant rempli de clients, le joueur de hockey qui doit à tout prix performer lors d'une partie en séries éliminatoires, l'enseignant qui rencontre les jeunes de sa classe lors de la rentrée scolaire, la personne peu familière avec l'informatique qui, pour la toute première fois, utilise Internet pour réserver ses billets d'avion... et l'élève qui se retrouve en période d'examens.

Par ailleurs, beaucoup de stress peut s'avérer négatif. Il peut occasionner des erreurs d'inattention, une perte de mémoire et un sentiment de panique. De telles expériences peuvent décourager n'importe qui. Les astuces qui suivent n'ont pas la prétention d'éliminer entièrement les effets désagréables du stress : d'une part parce que cela est impossible et, d'autre part, parce qu'il est quand même nécessaire et peut être positif, car il nous pousse à agir. Les quelques trucs ci-dessous ont plutôt pour objectif d'aider les élèves à mieux gérer le stress lors des examens.

Bien dormir. Un bon sommeil permettra d'arriver calme et reposé devant la feuille d'examen.

Savoir s'organiser :

- utiliser un agenda et y inscrire les périodes de révision et les documents nécessaires à apporter à la maison en vue d'étudier ;
- ne pas attendre à la dernière minute pour étudier ;

- établir un ordre de priorité : quelles matières (ou chapitres) apparaissent plus difficiles et exigent davantage de révision ? quelles sont les dates d'examens ? etc. ;
- s'assurer que toutes les disciplines ou tous les chapitres ont été révisés ;
- lorsque la révision est complétée, revenir sur les points importants et réviser les éléments moins approfondis ;
- varier les méthodes d'étude afin de mieux mémoriser : utiliser des fiches, faire des tableaux et des résumés écrits, étudier à haute voix, réviser avec un ami ou un parent, etc.

Faire du sport. Après une bonne séance de révision, s'aérer un peu ou faire de l'activité physique. Quelques minutes suffisent.

Manger équilibré. Prendre trois repas sains par jour (ne pas manger trop lourd le soir) : de la viande ou du poisson, des produits laitiers ou céréaliers, des fruits (ou jus de fruits naturels) et légumes frais constituent, entre autres, une bonne façon de manger équilibré.

Ne pas hésiter à demander de l'aide. Si le stress est envahissant, en parler à ses parents ou amis. Ils sauront apporter un soutien. Si un point en particulier de la matière donne de la difficulté, en discuter avec l'enseignant, il saura apporter de l'aide.

Se préparer pour le moment ultime. L'élève qui applique les quelques trucs précédemment mentionnés augmente les possibilités d'aborder un examen avec plus de confiance. Il est mieux outillé pour gérer

le stress et ainsi faire une différence positive. Pour être frais et dispos le jour de l'examen et augmenter ses chances de réussite, il est conseillé de :

- préparer toutes ses affaires la veille ;
- se lever tôt et s'accorder du temps pour bien respirer ;
- manger un bon repas au déjeuner (pour ne pas être pris d'une fringale lors de l'examen et être déconcentré) ;
- rester calme et avoir une bonne posture en s'assurant le dos droit lors de l'examen ;
- prendre le temps de lire l'énoncé et de traiter les questions qui montrent moins de difficultés en premier ;
- s'assurer d'avoir répondu à toutes les questions ;
- être persévérant et bien réfléchir ;
- réserver quelques minutes de relecture avant la fin de l'examen.

Références :

- ▶ cégep@distance, Le stress et les examens [en ligne], [http://www.cegepadistance.ca/services/le_stress_et_les_examens.asp] (site consulté le 29 août 2008)
- ▶ ASTUCESMAISON.com, Gérez votre stress en période d'examen [en ligne], [http://www.astuces-maison.com] (site consulté le 29 août 2008)
- ▶ BOURQUE, Jean et Robert DARCHE (2002). La gestion du stress chez les enfants [en ligne], Québec, Fédération des comités de parents du Québec, [http://www.fcpq.qc.ca/docs/fr/reference/enfant_ado_parent/2002_05.htm]

DEP-DES, saviez-vous que :

Il est possible pour un élève de faire reconnaître les unités du diplôme d'études professionnelles (DEP) afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES).


Au secteur des jeunes

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) décerne le diplôme d'études secondaires aux élèves qui ont accumulé 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités obligatoires reconnues de la 5^e secondaire. Les unités obligatoires sont :

- 6 unités en langue d'enseignement de la 5^e secondaire
- 4 unités en langue seconde de la 5^e secondaire pour les élèves dont la langue d'enseignement est le français
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités en histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire
- 4 unités en science et technologie de la 4^e secondaire ou 6 unités en applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire
- 2 unités en arts de 4^e secondaire
- 2 unités en éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Tous les cours réussis en formation professionnelle sont également pris en considération pour la sanction des études secondaires (sauf les cours réussis dans le cadre d'un programme d'études menant à une attestation de la formation professionnelle).

Demande d'admission

Pour s'inscrire, visitez le : www.srafp.com 

Vous y trouverez l'ensemble des programmes offerts par la CSDM et répartis par centre.

- Une fois sur le site, choisissez la région de Montréal.
- Recherchez la CSDM, on y retrouve l'ensemble de ses centres de formation professionnelle. Sélectionnez celui désiré.
- Sélectionnez la formation souhaitée et prenez connaissance des informations particulières au sujet du programme choisi.
- Une fois la demande d'admission remplie : sauvegardez, imprimez et signez cette dernière. L'envoyer avec les documents demandés au centre de formation professionnelle.
- Conservez le mot de passe et le code permanent pour le suivi du dossier.

Au secteur des adultes

Le diplôme d'études secondaires (DES) est décerné à l'élève qui a obtenu 54 unités réparties selon la formule suivante :

18 unités obligatoires, dont :

- 12 unités en langue d'enseignement de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 6 unités de la 5^e secondaire
- 6 unités en anglais, langue seconde de la 4^e ou de la 5^e secondaire

ET

36 unités optionnelles, dont :

- 36 unités de cours à option de la 4^e ou de la 5^e secondaire (pouvant, entre autres, avoir été suivis en formation professionnelle), dont au moins 18 unités de la 5^e secondaire, les cours des programmes de la formation professionnelle harmonisée étant considérés comme des cours de la 5^e secondaire.

Conditions d'admission

Préalables

CATÉGORIE 1

- Être titulaire du diplôme d'études secondaires (DES).

OU

- Avoir au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours et avoir obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

OU

- Pour la personne ayant complété la 3^e secondaire, on exige la poursuite de la formation générale, en concomitance avec la formation professionnelle, afin d'obtenir les unités manquantes en 4^e secondaire pour la langue d'enseignement, la langue seconde et les mathématiques.

OU

- Avoir au moins 18 ans au moment de commencer la formation et posséder les préalables fonctionnels.

OU

- Se voir reconnaître les apprentissages équivalents.

CATÉGORIE 2

- Être titulaire du diplôme d'études secondaires (DES).

OU

- Avoir au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours et avoir obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

OU

- Avoir au moins 18 ans au moment de commencer la formation et posséder les préalables fonctionnels.

CATÉGORIE 3

- Être titulaire d'un DEP dans le métier correspondant au programme d'études choisi.

OU

- Se voir reconnaître les apprentissages équivalents.

Demande d'admission

- ▶ Inscription en tout temps au :

www.srafp.com 

Service de placement

L'aide au placement sur le marché du travail est maintenant offerte, dans chacun des centres, aux élèves diplômés en formation professionnelle de la CSDM.

Métiers d'avenir pour les filles : les métiers non traditionnels

Il s'agit de métiers exercés historiquement par des hommes et pour lesquels on retrouve encore peu de femmes (ex. : métiers de la construction, mécanique automobile, techniques d'usinage, etc.)

Ces métiers viennent élargir l'éventail de choix de carrière, d'autant plus qu'il existe généralement pour ces métiers une structure salariale et des conditions de travail (congés, avantages sociaux) souvent supérieures à la moyenne, ainsi que des possibilités d'avancement.

Le concours

Chapeau, les filles!

Ce concours s'adresse à toutes les filles qui ont choisi une formation menant à un métier non traditionnel. Il vise à faire connaître aux femmes différents choix de carrière et à soutenir celles qui ont opté pour des formations à prédominance masculine jusqu'à l'obtention du diplôme.

Pour en savoir plus :

www.mels.gouv.qc.ca/chapeau 



Tableau des secteurs et des programmes offerts à la CSDM

Écoles des métiers de Montréal

Particularités	Programmes	Code	SANCTION ET DURÉE		Préalables Voir p. 24	de l'aérospatiale	de la construction	de l'équipement motorisé	de l'horticulture	de l'informatique, du commerce et de l'administration	des Faubourgs	du meuble	du Sud-Ouest
			DEP	ASP									
Légende													
1. Programme en concomitance (groupe fermé) ■ Cours offert le jour et le soir lorsque le nombre d'inscriptions le permet. 2. Programme intégré ● La demande d'admission à ce programme peut être faite en tout temps. 3. Programme alternance travail-études ▲ Ce programme est sujet à des examens d'admission. 4. Programme entrée continue, sortie variable * Formation en anglais 5. Enseignement individualisé													
Administration, commerce et informatique													
3, ●, ■	Comptabilité	5231	1350		Catégorie 1					●			
■, ●	Gestion d'entreprise spécialisée de la construction	5309		450	Aucun		●						
■, ●	Lancement d'entreprise	5264		330	Aucun					●			
●, ■, 3	Secrétariat	5212	1485		Catégorie 1					●			
3, ●, ■	Secrétariat juridique	5226		450	Catégorie 3					●			
●, ■	Secrétariat médical	5227		450	Catégorie 3					●			
3, ●, ■	Soutien informatique	5229	1800		Catégorie 1					●			
3, ●	Vente-conseil	5196	900		Catégorie 1					●			
Agriculture et pêche													
●	Fleuriste	5173	1035		Catégorie 2				●				
▲, ●	Horticulture et jardinerie	5288	1335		Catégorie 1				●				
●	Réalisation d'aménagements paysagers	5071	930		Catégorie 2				●				
●	Spécialités en horticulture	5043		450	Catégorie 3				●				
Alimentation et tourisme													
	Cuisine actualisée	5159		525	Catégorie 3								
	Cuisine d'établissement	1038	1350		Catégorie 1								
	Service de restauration	5293	960		Catégorie 2								
●, 3	Vente de voyages	5236	1245		Catégorie 1 et langue d'enseignement 5 ^e sec. et langue seconde 5 ^e sec.					●			
Arts													
●, ■, 3	Bijouterie-joaillerie	5085	1800		Catégorie 1								●
●	Taille de pierre	5178	1440		Catégorie 2		●						

Avertissement

► Tous les renseignements ont fait l'objet d'une mise à jour avant l'impression (décembre 2008). Pour connaître les modifications ultérieures, veuillez consulter le service d'orientation de votre école.

Tableau des secteurs et des programmes offerts à la CSDM

Écoles des métiers de Montréal

Particularités	Programmes	Code	SANCTION ET DURÉE		Préalables Voir p. 24	de l'aérospatiale	de la construction	de l'équipement motorisé	de l'horticulture	de l'informatique, du commerce et de l'administration	des Faubourgs	du meuble	du Sud-Ouest
			DEP	ASP									
	Bâtiment et travaux publics												
■, ●	Arpentage et topographie	5238	1800		Catégorie 1								●
●	Briquetage-maçonnerie	5303	900		Catégorie 2		●						
●	Calorifugeage	5119	900		Catégorie 2		●						
●	Carrelage	5300	690		Catégorie 2		●						
■, ●, ▲	Charpenterie-menuiserie	1428	1350		Catégorie 1		●						
■, ●	Dessin de bâtiment	5250	1800		Catégorie 1								●
3, ●, ■, 4	Entretien général d'immeubles	5211	900		Catégorie 2							●	
■, ●	Peinture en bâtiment	5116	900		Catégorie 2		●						
●	Plâtrage	5286	810		Catégorie 2		●						
■, ●, ▲	Plomberie et chauffage	5148	1500		Catégorie 1		●						
●	Pose de revêtements souples	5115	900		Catégorie 2		●						
●	Pose de systèmes intérieurs	5118	645		Catégorie 2		●						
●	Préparation et finition de béton	5117	900		Catégorie 2		●						
●	Restauration de maçonnerie	5215		495	Catégorie 3		●						
●	Vente de produits de quincaillerie	5272	1215		Catégorie 1		●						
●, *	Carpentry	1928	1350		Catégorie 1		●						
●, *	Masonry/Bricklaying	5803	900		Catégorie 2		●						
●, *	Commercial and Residential Painting	5616	900		Catégorie 2		●						
●, *	Plastering	5786	810		Catégorie 2		●						
■, ●, ▲, *	Plumbing and Heating	5648	1500		Catégorie 1		●						
●, *	Preparing and Finishing Concrete	5617	900		Catégorie 2		●						
●, *	Tiling	5800	690		Catégorie 2		●						
	Bois et matériaux connexes												
■, ●, 3	Ébénisterie	5030	1650		Catégorie 1								●
■, ●, 3, 5	Finition de meubles	5142	900		Catégorie 1								●
●, 3, 4	Rembourrage artisanal	5080	1350		Catégorie 1								●
	Cuir, textile et habillement												
■, ●	Confection de vêtements (façon tailleur)	5219	1455		Catégorie 1						●		
■, ●, 5, 4	Confection sur mesure et retouche	5239	1470		Catégorie 1						●		
■, ●	Dessin de patron	5218	1725		Catégorie 1						●		

Tableau des secteurs et des programmes offerts à la CSDM

Écoles des métiers de Montréal

Particularités	Programmes	Code	SANCTION ET DURÉE		Préalables Voir p. 24	de l'aérospatiale	de la construction	de l'équipement motorisé	de l'horticulture	de l'informatique, du commerce et de l'administration	des Faubourgs	du meuble	du Sud-Ouest
			DEP	ASP									
Légende													
1.	Programme en concomitance (groupe fermé)	■	Cours offert le jour et le soir lorsque le nombre d'inscriptions le permet										
2.	Programme intégré	●	La demande d'admission à ce programme peut être faite en tout temps.										
3.	Programme alternance travail-études	▲	Ce programme est sujet à des examens d'admission.										
4.	Programme entrée continue, sortie variable	*	Formation en anglais										
5.	Enseignement individualisé												
Électrotechnique													
●, ▲, ■	Électricité	5295	1800		Catégorie 1		•						
●, ■	Électromécanique de systèmes automatisés	5281	1800		Catégorie 1								•
●, ■	Réparation d'appareils électroménagers	5024	1350		Catégorie 1								•
●, ■	Réparation d'appareils électroniques audiovisuels	5271	1800		Catégorie 1								•
Entretien d'équipement motorisé													
●, 3, ■	Carrosserie	5217	1590		Catégorie 1			•					
●, ▲, ■	Mécanique automobile	5298	1800		Catégorie 1			•					
●, ▲, ■	Mécanique d'engins de chantier	5055	1800		Catégorie 1			•					
●, ■	Mécanique de motocyclettes	5232		540	Catégorie 3			•					
●, ▲, ■	Mécanique de véhicules légers	5154	1800		Catégorie 1			•					
▲, ●, ■	Mécanique de véhicules lourds routiers	5049	1800		Catégorie 1			•					
■, ●, 3, 1	Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé	5258	930		Catégorie 1			•					
Fabrication mécanique													
■, ●, 5	Conduite et réglage de machine à mouler	5193	1350		Catégorie 1								•
■, ●, 4, 5	Dessin industriel	5225	1800		Catégorie 1								•
■, ●	Montage de câbles et de circuits	5269	945		Catégorie 1	•							
■, ●	Montage de structures en aérospatiale	5197	975		Catégorie 1	•							
■, ●	Montage mécanique en aérospatiale	5307	1035		Catégorie 1	•							
■, ●	Outillage	5042		900	Catégorie 3	•							
■, ●	Techniques d'usinage	5223	1800		Catégorie 1	•							
■, ●	Tôlerie de précision	5244	1275		Catégorie 1	•							
■, ●	Usinage sur machine-outils à commande numérique	5224		885	Catégorie 3	•							
●, ■, *	Cable and Circuit Assembly	5769	945		Catégorie 1	•							
●, ■, *	Aircraft Structural Assembly	5697	975		Catégorie 1	•							
●, ■, *	Machining Techniques	5723	1800		Catégorie 1	•							
▲, ■, ●, *	Numerical Control Machine Tool Operations	5724		885	Catégorie 3	•							

Tableau des secteurs et des programmes offerts à la CSDM

Écoles des métiers de Montréal

Particularités	Programmes	Code	SANCTION ET DURÉE		Préalables Voir p. 24	de l'aérospatiale	de la construction	de l'équipement motorisé	de l'horticulture	de l'informatique, du commerce et de l'administration	des Faubourgs	du meuble	du Sud-Ouest
			DEP	ASP									
	Mécanique d'entretien												
▲, ●	Mécanique d'ascenseur	5200	1800		Catégorie 1								•
●, ■	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	5006		450	Catégorie 3								•
●, ■	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	5012		450	Catégorie 3								•
●, ■	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	5260	1800		Catégorie 1								•
▲, ●, *	Elevator Mechanics	5700	1800		Catégorie 1								•
	Métallurgie												
●	Ferblanterie – Tôlerie	5233	1800		Catégorie 1		•						
●	Soudage haute pression	5234		600	Catégorie 3		•						
●, ■	Soudage – montage	5195	1800		Catégorie 1		•						
■, 3	Traitement de surface	5222	780		Catégorie 1	•							
●, ■, *	Sheet Metal Work	5733	1800		Catégorie 1		•						
	Santé												
●, ■	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	5316	750		Catégorie 2						•		
▲, ■	Assistance dentaire	5144	1500		Catégorie 1						•		
●, ■	Assistance à la personne à domicile	5317	975		Catégorie 2						•		
▲	Assistance technique en pharmacie	5302	1230		Catégorie 1						•		
▲, ■	Santé, assistance et soins infirmiers	5287	1800		Catégorie 1 et langue d'ens. 5 ^e sec.						•		
	Soins esthétiques												
■, ●, 5	Coiffure	5245	1455		Catégorie 1						•		
■, ●	Épilation à l'électricité	5068		450	Catégorie 3						•		
▲, ●	Esthétique	5035	1350		Catégorie 1						•		

- Légende**
- 1. Programme en concomitance (groupe fermé)
 - 2. Programme intégré
 - 3. Programme alternance travail-études
 - 4. Programme entrée continue, sortie variable
 - 5. Enseignement individualisé
 - Cours offert le jour et le soir lorsque le nombre d'inscriptions le permet
 - La demande d'admission à ce programme peut être faite en tout temps.
 - ▲ Ce programme est sujet à des examens d'admission.
 - * Formation en anglais

► Pour en savoir plus sur les programmes de la formation professionnelle offerts à la CSDM ou dans d'autres commissions scolaires, consultez les sites Internet suivants :

www.inforoutefpt.org

www.clicfp.qc.ca 

Formation générale des adultes



Je vois
GRAND

ÉDUCATION DES ADULTES

L'inscription

L'élève à l'éducation aux adultes, c'est-à-dire celui qui a 16 ans et plus au 30 juin de l'année courante, s'inscrit au centre d'éducation des adultes où il suivra des cours.

Les documents requis pour s'inscrire sont les suivants :

- acte de naissance conforme aux prescriptions du Code civil

OU

- la copie certifiée d'un des documents officiels qui comprend le nom et prénom et la date de naissance du détenteur :
 - certificat de naissance, extrait d'acte de naissance ou baptistaire émis avant le 1^{er} janvier 1994
 - certificat de changement de nom
 - certificat de jugement d'adoption
 - certificat de citoyenneté canadienne

OU

- les documents d'immigration émis par les gouvernements fédéral et provincial

ET

- le dernier bulletin

OU

- le relevé de notes (4^e et 5^e secondaire) pour établir le profil de formation et vérifier les conditions d'admission pour inscrire l'élève dans un programme de formation professionnelle.

Les frais de service

Les frais sont de 40\$ par semestre, payables à l'inscription. Le premier semestre couvre la période du 1^{er} juillet au 31 décembre et le deuxième, celle du 1^{er} janvier au 30 juin. Ces frais ne s'appliquent pas à l'alphabétisation. Des frais sont également requis pour certains services-conseils.



Les SARCA Des services attrayants pour les adultes

Faciliter le retour aux études des adultes

Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) veulent faciliter l'accès aux services d'accueil des diverses clientèles adultes. Les personnes n'ayant pas un premier diplôme sont prioritairement visées. Des services d'accueil étant déjà offerts dans les centres de la CSDM, l'implantation des SARCA vise à les améliorer. Les services en orientation scolaire, en information scolaire et professionnelle ainsi que le bilan et la reconnaissance des acquis seront mis de l'avant afin d'encourager les adultes à concevoir un projet de formation et de les soutenir dans la réussite des leurs études. Déjà, l'équipe des SARCA, située au **centre Champagnat**, travaille notamment sur la création de partenariats avec des organismes, à l'élaboration d'un site Web et à la formation du personnel.

Pour en savoir plus : 514 350-8800

www.csdm.qc.ca/sarca 

À l'éducation des adultes, 16 centres à votre service!

Centre d'éducation des adultes par service

		Alphabétisation	Alpha, présec., sec., personnes handicapées	Accueil et référence	Éducation populaire	Évaluation et reconnaissance des acquis	Formation à distance assistée	Secondaire (formation générale)	Français, langue seconde	Francisation-alpha	Présecondaire	Services aux entreprises	ISP (intégration)	FIS (formation à l'intégration sociale)	Préalables cégep
Champagnat	514 350-8800		•	•		•	•						•	•	•
CREP (organismes)	514 596-4567	•			•				•			•	•	•	•
Gabrielle-Roy	514 596-4455	•						•			•				•
Gédéon-Ouimet	514 596-4514							•							•
Hochelaga-Maisonneuve	514 596-7441							•			•				•
Lartigue	514 596-7441	•							•	•	•				
Marie-Médiatrice	514 596-5150							•	•		•		•		•
Pauline-Julien	514 736-8105								•	•					
Saint-Louis	514 596-5800								•						
Saint-Paul	514 596-4544							•	•		•				•
Saint-Paul ann. Saint-Henri	514 596-4544							•	•		•				•
Saint-Paul annexe Saint-Raymond	514 596-4544								•						
Sainte-Croix	514 596-4381	•						•			•				•
Tétreaultville	514 596-5222							•			•				•
William-Hingston	514 596-4700								•	•					
Yves-Thériault	514 596-7110								•	•					

Les services aux entreprises en formation de base et l'éducation populaire

Ces services sont offerts au Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP).
514 596-4567, poste 4786.

► Pour connaître les adresses :

www.csdm.qc.ca

Établissement/Formation générale adultes



Description des cours

Voici les cours obligatoires et optionnels offerts à la CSDM. Il compose le Programme de formation de l'école québécoise du 1^{er} et du 2^e cycle du secondaire.

Domaine des langues

■ Français, langue d'enseignement

1^{er} cycle : 1^{re} année 132-100/ 2^e 132-216

2^e cycle : 3^e secondaire 132-308

4^e secondaire 132-406

5^e secondaire 132-506

L'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la communication orale sont au centre du programme de français au secondaire. L'élève réinvestit les apprentissages réalisés au primaire et élargit son bagage de stratégies et de connaissances. Il accroît son autonomie en développant un large éventail de ressources utiles, non seulement en classe de français et à l'école, mais aussi pour toute la vie.

Compétences à développer	1 ^{er} cycle				2 ^e cycle		
	1 ^e , 2 ^e secondaire				3 ^e , 4 ^e , 5 ^e secondaire		
Lire et apprécier des textes variés	S'informer	Fonder une appréciation critique	Découvrir des univers littéraires	Se construire des repères culturels	S'informer	Poser un regard critique	Découvrir des univers littéraires
Écrire des textes variés	Informers	Appuyer ses propos	Inventer des intrigues	Expérimenter divers procédés d'écriture	Informers	Appuyer ses propos	Créer
Communiquer oralement selon des modalités variées	S'informer	Défendre une idée			S'informer et informer	Confronter et défendre des idées	Découvrir des œuvres de création

■ Anglais, langue seconde

Le programme d'anglais langue seconde, au premier comme au deuxième cycle du secondaire, a comme but d'aider les élèves à communiquer avec aisance et précision tant en société qu'en classe afin de devenir des communicateurs compétents et polyvalents pour la vie. Une bonne maîtrise de la langue seconde permettra aux élèves de réaliser des projets personnels, scolaires et professionnels.

Tout au long du secondaire, le programme vise les compétences suivantes :

- Interagir oralement en anglais.
- Réinvestir sa compréhension des textes.
- Écrire et produire des textes.

Anglais, langue seconde (de base) 1^{er} cycle :
1^{re} année 134-100 / 2^e année 134-208

Anglais, langue seconde (enrichi) 1^{er} cycle :
1^{re} année 136-100 / 2^e année 136-208

Au premier cycle du secondaire, deux programmes d'anglais, langue seconde sont offerts : le programme de base et le programme enrichi. Le premier s'adresse aux élèves qui sont prêts à poursuivre la progression amorcée dans le programme de base offert au primaire. Le second est conçu à l'intention des élèves qui ont, soit terminé avec succès un programme d'anglais intensif au primaire, soit acquis par d'autres moyens une expérience accrue en anglais.

Anglais, langue seconde (de base)	2^e cycle :	3 ^e secondaire 134-304
Anglais, langue seconde (enrichi)	2^e cycle :	3 ^e secondaire 136-304
Anglais, langue seconde (de base)	2^e cycle :	4 ^e secondaire 134-404
Anglais, langue seconde (enrichi)	2^e cycle :	4 ^e secondaire 136-406
Anglais, langue seconde (de base)	2^e cycle :	5 ^e secondaire 134-504
Anglais, langue seconde (enrichi)	2^e cycle :	5 ^e secondaire 136-506

Au deuxième cycle (3^e, 4^e et 5^e secondaire), le programme de base et le programme enrichi sont également offerts. Le premier s'adresse aux élèves qui sont prêts à poursuivre la progression amorcée dans le programme de base. Le second est conçu à l'intention des élèves qui ont, soit terminé avec succès un programme enrichi au secondaire, soit ont vécu une expérience enrichissante en anglais.

■ Espagnol, langue tierce

2^e cycle : 3^e secondaire 141-304

4^e secondaire 141-404

5^e secondaire 141-504

Ce programme s'adresse à l'élève qui ne parle pas l'espagnol et qui souhaite s'initier à cette langue. Il lui permettra également de se familiariser avec la culture hispanophone. La formation propose des outils de base afin d'amener l'élève à comprendre la langue espagnole et à pouvoir s'exprimer dans celle-ci tant à l'oral qu'à l'écrit. À partir des situations de la vie de tous les jours de l'élève (3^e secondaire), d'un univers un peu plus large et un peu moins familier (4^e secondaire) et d'un monde moins habituel dans lequel les concepts sont plus complexes et plus abstraits (5^e secondaire), le jeune développera les compétences suivantes :

- Interagir en espagnol.
- Comprendre des textes variés en espagnol.
- Produire des textes variés en espagnol.

Domaine de la mathématique

■ Mathématique

1^{er} cycle : 1^{re} année 063-100 / 2^e année 063-212

La mathématique se retrouve dans une multitude d'activités de la vie courante. Pour apprécier et saisir cette omniprésence, il faut acquérir certaines connaissances de base en arithmétique, en algèbre, en géométrie, en statistique et en probabilité.

C'est par le développement des trois compétences suivantes que le présent programme active les connaissances et les savoirs des élèves :

- Résoudre une situation-problème.
- Déployer un raisonnement mathématique.
- Communiquer à l'aide du langage mathématique.

La résolution de situations-problèmes est au cœur des activités mathématiques comme celles de la vie quotidienne. Le raisonnement mathématique est la pierre angulaire de toute activité mathématique. En développant ces deux compétences, l'élève aura recours à la communication tant au niveau du langage mathématique qu'au niveau de la capacité à produire un message expliquant une démarche ou un raisonnement.

Par ailleurs, le développement de la mathématique étant étroitement lié à l'évolution de l'humanité, son enseignement intègre la dimension historique des changements dans les savoirs mathématiques.

■ Mathématique

2^e cycle : 3^e secondaire 063 306

Le programme de 3^e secondaire s'inscrit dans la continuité de celui du premier cycle du secondaire. Ainsi, il vise le développement des mêmes compétences.

Particulièrement, sur le plan du contenu, on retrouve les notions suivantes : arithmétique et algèbre, probabilité et statistique, ainsi que géométrie.

■ Mathématique

2^e cycle : 4^e et 5^e secondaire

Pour la 4^e et 5^e secondaire, le programme de mathématique offre trois séquences différentes pour répondre aux besoins des élèves : la séquence *Culture, société et technique*, la séquence *Technico-sciences* et la séquence *Sciences naturelles*.

L'élève doit choisir entre la :

Séquence Culture, société et technique (CST)

qui prépare l'élève à poursuivre ses études plus particulièrement dans le domaine des arts, de la communication ou des sciences humaines et sociales.

- 4^e secondaire 063-404
- 5^e secondaire 063-504

OU

* *Séquence Technico-sciences (TS)*

qui prépare l'élève à accéder plus particulièrement à l'ensemble des programmes techniques dans tous les domaines d'activité. Elle permet également l'accès à l'ensemble des programmes préuniversitaires (incluant les Sciences de la nature).

- 4^e secondaire 064-406
- 5^e secondaire 064-506


OU

* *Séquence Sciences naturelles (SN)*

qui prépare l'élève à accéder plus particulièrement au programme Sciences de la nature, mais elle permet également l'accès aux autres programmes préuniversitaires et à des programmes techniques liés aux sciences ou à d'autres domaines d'activité.

- 4^e secondaire 065-406
- 5^e secondaire 065-506

*** Les séquences Technico-sciences et Sciences naturelles sont considérées équivalentes aux fins d'admission pour les études collégiales.**


$$2x^2 - 6y =$$

Des passerelles entre les séquences en mathématique

Les passerelles sont offertes à des cas particuliers d'élèves ayant vécu en 4^e secondaire une séquence qui ne convient plus à leur parcours scolaire.

Une passerelle rendra l'élève apte à aborder une nouvelle séquence lors de sa 5^e année du secondaire en acquérant certaines connaissances préalables qui seront réinvesties et approfondies dans cette nouvelle séquence.

Ceci lui évitera d'avoir à réaliser l'ensemble des apprentissages de 4^e secondaire effectués par un élève provenant initialement de cette séquence.

Il sera **possible** pour un élève de changer de séquence afin d'entreprendre sa 5^e secondaire en utilisant une passerelle s'il a d'abord **bien réussi sa séquence de 4^e secondaire**. Ces changements de séquences ne seront acceptés que pour des **cas particuliers**, car ils nécessiteront du **travail autonome** de l'élève pour la mise à niveau de certains contenus. L'élève devra donc posséder des affinités avec l'approche et les exigences de la séquence qu'il vise et être fortement motivé à aborder celle-ci.

Passerelle de la séquence Culture, société et technique (CST) vers la séquence Technico-sciences (TS)

Cette passerelle nécessitera un minimum de 16 à 20 heures pour acquérir les contenus que l'élève n'aura pas abordés en 4^e secondaire et qui lui seront nécessaires pour la poursuite des apprentissages en 5^e secondaire.

Passerelles de la séquence Technico-sciences (TS) vers la séquence Sciences naturelles (SN) ou de la séquence Sciences naturelles (SN) vers la séquence Technico-sciences (TS)

Ces passerelles exigeront un minimum de 8 à 10 heures d'investissement personnel de la part de l'élève pour acquérir les contenus qu'il n'aura pas abordés en 4^e secondaire et qui lui seront nécessaires pour la poursuite des apprentissages en 5^e secondaire.

Les passerelles des séquences Technico-sciences (TS) ou Sciences naturelles (SN) vers la séquence Culture, société et technique (CST) sont de moindre envergure et ne nécessitent pas de mesures particulières.

La passerelle de la séquence Culture, société et technique (CST) vers la séquence Sciences naturelles (SN) est de très grande envergure. Elle n'a pas été proposée dans le programme de formation.



■ Cours scientifiques et technologiques

En science et technologie, peu importe le cycle ou le cours, les élèves développeront les trois compétences suivantes :

- Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique.
- Mettre à profit ses connaissances scientifiques ou technologiques.
- Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.

En ce qui concerne le contenu de formation, tous les élèves de la 1^{re} à la 4^e secondaire devront acquérir des connaissances réparties selon les quatre univers suivants :

- Univers matériel
- Univers vivant
- Terre et espace
- Univers technologique

Ils devront aussi apprendre des démarches, des stratégies, des techniques et développer des attitudes propres à la science et à la technologie.

■ Science et technologie

1^{er} cycle : 1^{re} année 055-100 / 2^e 055-208

Tous les élèves du 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e secondaire) ont le cours Science et technologie à leur horaire. Dans ce cours, les élèves développeront leurs compétences en faisant l'acquisition des connaissances au programme en utilisant les démarches suivantes :

- Investigation scientifique
- Analyse technologique
- Conception technologique

■ Science et technologie

2^e cycle : 3^e secondaire 055-306

OU

■ Applications technologiques et scientifiques

2^e cycle : 3^e secondaire 057-306

En 3^e secondaire, l'élève a le choix entre le *Parcours de formation générale* et le *Parcours de formation*

générale appliquée. S'il choisit le *Parcours de formation générale*, il aura à son horaire le cours de *Science et technologie (ST)*. S'il opte pour le parcours de *Formation générale appliquée*, il aura plutôt le cours *Applications technologiques et scientifiques (ATS)* à son horaire. La principale différence entre ces deux cours est que les élèves en *Science et technologie* travaillent à partir de **problématiques scientifiques** ou technologiques liées à la **biologie humaine**, tandis que ceux en *Applications technologiques et scientifiques* travaillent à partir d'**applications** liées à divers **champs technologiques** (ex. : biotechnologies, construction, transport, agriculture, etc.). Plus de 60 % du contenu de formation est le même pour les deux cours.

Il est à noter que peu importe le parcours de formation générale choisi, les élèves peuvent décider de modifier ce choix de parcours entre la 3^e et la 4^e secondaire.

■ Science et technologie

2^e cycle : 4^e secondaire 055-406

OU

■ Applications technologiques et scientifiques

2^e cycle : 4^e secondaire 057-406

Comme en 3^e secondaire, l'élève de 4^e secondaire a le choix entre le *Parcours de formation générale* et le *Parcours de formation générale appliquée*. S'il choisit le *Parcours de formation générale*, il aura à son horaire le cours de *Science et technologie (ST)*. S'il opte pour le parcours de *Formation générale appliquée*, il complètera le cours *Applications technologiques et scientifiques (ATS)*. La principale différence entre ces deux cours est que les élèves en *Science et technologie* travaillent à partir de **problématiques environnementales**, tandis que ceux en *Applications technologiques et scientifiques* travaillent à partir d'applications liées à divers **champs technologiques** (ex. : énergie, construction, transport, production manufacturière, etc.). Plus de 60 % du contenu de formation est le même pour les deux cours.

Il est à noter que la réussite du cours Science et technologie (ST) ou Applications technologiques et scientifiques (ATS) est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).

■ Science et technologie de l'environnement (optionnel)

2^e cycle : 4^e secondaire 058-404

OU

■ Science et environnement (optionnel)

2^e cycle : 4^e secondaire 058-404

L'élève qui désire poursuivre ses études vers un programme scientifique ou technologique offert au collégial devra choisir un cours optionnel en science et technologie préalable aux cours de science de 5^e secondaire. Pour les élèves du Parcours de formation générale, le cours optionnel se nomme Science et technologie de l'environnement, tandis que pour les élèves du Parcours de formation générale appliquée, le cours se nomme Science et environnement.

Ces cours permettront aux élèves d'apprendre des concepts essentiels et de parfaire leurs compétences pour poursuivre en Chimie et en Physique de 5^e secondaire.

■ Chimie

2^e cycle : 5^e secondaire (optionnel) 051- 504

Dans le nouveau cours de chimie de 5^e secondaire, l'élève continuera de développer les mêmes compétences mais il le fera dans un contexte essentiellement lié à la chimie. Il fera aussi l'acquisition de connaissances en lien avec les gaz, l'aspect énergétique des transformations, la vitesse de réaction et l'équilibre chimique.

Ce cours est un préalable à de nombreuses formations techniques du collégial ainsi qu'aux programmes de sciences de la nature.

■ Physique

2^e cycle : 5^e secondaire (optionnel) 053- 504

Dans le nouveau cours de physique de 5^e secondaire, l'élève continuera de développer les mêmes compétences mais il le fera dans un contexte essentiellement lié à la physique. Il fera aussi l'acquisition de connaissances en lien avec la cinématique, la dynamique, la transformation de l'énergie et l'optique géométrique.

Ce cours est un préalable à de nombreuses formations techniques du collégial ainsi qu'aux programmes de sciences de la nature.

Domaine de l'univers social

L'univers social est constitué de l'ensemble des réalités associées aux sociétés humaines et des représentations que les êtres humains s'en construisent. Les cours de *Géographie* ainsi que *Histoire et éducation à la citoyenneté*, abordent l'univers social chacun sous un angle particulier. Le cours *Géographie* aborde la perspective spatiale, qui permet de voir que les collectivités se déploient sur des territoires différenciés, aux échelles diverses, et qu'elles entretiennent avec ces territoires des rapports d'une grande variété. Quant au cours *Histoire et éducation à la citoyenneté* il cerne la perspective temporelle, qui permet de connaître et de comprendre les racines du présent ainsi que les processus liés aux changements sociaux.



■ Géographie

1^{er} cycle : 1^{re} année 095-100 / 2^e année 095-206

Ce programme invite l'élève à poser un regard géographique sur des territoires. Il amène l'élève à s'interroger sur les relations que les humains entretiennent avec l'espace. L'élève s'approprie ainsi les outils et le langage géographiques, notamment les concepts nécessaires à la résolution de problèmes territoriaux.

Le programme de géographie vise le développement de trois compétences :

- Lire l'organisation d'un territoire.
- Interpréter un enjeu territorial.
- Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire.

Le développement des compétences s'effectue par l'étude des territoires types. Les territoires retenus offrent à l'élève l'occasion de se familiariser avec différentes parties du monde.

■ Histoire et éducation à la citoyenneté

1^{er} cycle : 1^{re} année 087-100 / 2^e année 087-206

Le programme d'histoire et éducation à la citoyenneté poursuit deux visées de formation : amener l'élève à développer sa compréhension du présent à la lumière du passé et le préparer de façon éclairée à la vie sociale, dans une société démocratique et dans un monde complexe.

Le programme vise le développement de trois compétences :

- Interroger les réalités sociales dans une perspective historique.
- Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique.
- Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire.

Le développement des compétences s'effectue à partir des réalités sociales à l'étude. Ces réalités sociales constituent des moments de changement importants dans l'histoire du monde occidental.

■ Histoire et éducation à la citoyenneté

2^e cycle : 3^e secondaire 087 304

Le programme d'histoire et éducation à la citoyenneté vise le développement de trois compétences :

- Interroger les réalités sociales dans une perspective historique.
- Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique.
- Exercer sa citoyenneté.

Le programme de 3^e secondaire est structuré selon une approche chronologique qui présente **l'histoire du Québec du XVI^e siècle à nos jours**. Les réalités sociales à l'étude correspondent à d'importants moments de changement dans l'histoire de la société québécoise.

Ce programme devrait ainsi permettre à l'élève de prendre davantage conscience de sa responsabilité citoyenne et à faire preuve d'un plus grand engagement.

■ Histoire et éducation à la citoyenneté

2^e cycle : 4^e secondaire 087 404

La deuxième année du cycle est structurée selon une approche thématique dans une longue durée. L'étude des réalités sociales retenues donne aux élèves la possibilité d'aborder de nouvelles connaissances et permet de réinvestir les savoirs construits en première année et de les consolider. Rappelons que l'expression « réalité sociale » se rapporte à l'action humaine dans des sociétés d'hier ou d'aujourd'hui. Une réalité sociale intègre tous les aspects de la vie collective, soit les aspects culturel, économique, politique ou territorial ainsi que l'aspect social proprement dit.

■ Monde contemporain

2^e cycle : 5^e secondaire 092-504

En amenant les élèves à comprendre la nature des rapports qui s'établissent entre les sociétés et à saisir comment ces rapports façonnent l'organisation du monde actuel, le programme concourt à leur formation générale et les prépare à prendre part à la vie collective et à se situer dans les débats de société en tant que citoyens informés, critiques et ouverts à la diversité. Il les met également en contact avec une pluralité de points de vue ayant trait à un certain nombre de grandes préoccupations mondiales, les sensibilisant ainsi à la façon dont sont envisagés les problèmes et les enjeux du monde contemporain.

Le programme vise le développement de deux compétences :

- Interpréter un problème du monde contemporain.
- Prendre position sur un enjeu du monde contemporain.



FORMATION OBLIGATOIRE

(1^{er} et 2^e cycle du secondaire)

Selon le programme, la formation artistique au secondaire s'inscrit dans la continuité de celle du primaire. Le programme du 1^{er} cycle du secondaire vise en effet le développement des mêmes compétences. L'élève poursuit donc la formation amorcée au primaire, mais dans une seule discipline qu'il doit choisir parmi celles offertes à son école.

La 1^{re} année du cycle, l'élève choisit une discipline à 4 unités parmi celles du domaine artistique : art dramatique, arts plastiques, musique, danse.

La 2^e année du cycle, il poursuit obligatoirement sa formation dans la même discipline à 4 unités.

À la fin du 1^{er} cycle du secondaire, l'élève aura accumulé 8 unités dans la même discipline artistique.

Le domaine des arts au 2^e cycle vise le développement des mêmes compétences qu'au 1^{er} cycle du secondaire. Cependant, contrairement au 1^{er} cycle, deux types de formation sont offerts aux 3^e et 4^e secondaires : obligatoire et optionnel.

■ Arts plastiques

1^{er} cycle : 1^{re} année 168-100 / 2^e année 168-208

Ce programme s'articule autour de trois compétences complémentaires et interdépendantes :

- Créer des images personnelles.
- Créer des images médiatiques.
- Apprécier des œuvres d'art et des objets culturels du patrimoine artistique, des images personnelles et des images médiatiques.

Les deux premières compétences touchent l'expression personnelle et visent l'apprentissage d'un langage symbolique. La deuxième concerne surtout la communication de messages par l'image. L'exercice de la troisième favorise le développement de l'esprit critique et du sens esthétique. Par l'exercice de ces compétences, l'élève acquiert les gestes, les techniques, le langage et les principes propres aux arts plastiques. Il développe des activités psychomotrices complexes et s'outille au plan visuel.

L'appréciation de productions plastiques (les siennes, celles de ses pairs, les objets culturels, les œuvres provenant du patrimoine artistique) favorise l'exercice de son sens critique et esthétique. Il apprend à décoder des images, à les voir de façon sensible, et à communiquer son appréciation.

■ Arts plastiques

2^e cycle : 3^e secondaire 168 - 302

L'élève crée, concrétise ses émotions, ses idées dans la matière au moyen de gestes transformateurs efficaces. Il exploite les propriétés des matériaux et outils issus de la tradition des arts plastiques tels que le dessin, la peinture, etc. Il utilise des concepts et notions du langage plastique, par exemple la forme, la couleur, l'espace et l'organisation-représentation de l'espace, etc. Il crée, la plupart du temps seul, des images personnelles, bidimensionnelles et tridimensionnelles. L'élève crée des images médiatiques, en utilisant des codes visuels de façon consciente pour atteindre des destinataires ciblés et leur communiquer des messages. L'élève apprend à lire des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique et des images médiatiques.

■ Arts plastiques

2^e cycle : 4^e secondaire 168-402

5^e secondaire 168-502

L'élève continue de créer des images personnelles et médiatiques. Il exploite la dynamique de création, approfondit sa connaissance du langage médiatique et poursuit son appropriation de la démarche d'appréciation.

Il développe son jugement critique, esthétique et sa capacité à décoder les images par la lecture de celles-ci : les siennes, celles de ses pairs et les œuvres d'art.



■ Musique

1^{er} cycle : 1^{re} année 169-100 / 2^e année 169-208

Ce programme s'articule autour de trois compétences complémentaires et interdépendantes :

- Créer des œuvres musicales.
- Interpréter des œuvres musicales.
- Apprécier des œuvres musicales.

Par l'exercice de ces compétences, l'élève s'approprie le langage, les règles, les principes, les outils propres à la musique et développe des habiletés psychomotrices. L'appréciation de ses réalisations, celles de ses pairs et des œuvres du répertoire provenant d'époques, de cultures ou de courants esthétiques variés favorise le développement de son jugement critique et esthétique.

■ Musique

2^e cycle : 3^e secondaire 169-302

L'élève crée, compose, improvise, fait des arrangements à partir de propositions de création et de ses champs d'intérêt. Il réalise, seul, des productions sonores. L'élève interprète, anime des œuvres et des pièces musicales en les jouant de manière à exprimer et communiquer ses émotions, ses idées. Il joue ses créations, celles de ses pairs ou un répertoire de styles variés. Il utilise sa voix, son instrument ou d'autres moyens sonores. Il s'exécute au sein d'une formation, applique les règles propres à la musique d'ensemble ou comme soliste. Il interprète à partir de ses champs d'intérêt, ses créations, il joue un répertoire d'œuvres provenant de différentes cultures, d'époques et de styles variés. L'élève apprécie, pose un regard critique et esthétique sur des œuvres musicales variées : œuvres de répertoire et créations de ses pairs.

■ Musique

2^e cycle : 4^e secondaire 169-402
5^e secondaire 169-502

L'élève continue d'acquérir la maîtrise du langage musical. Ses créations peuvent emprunter la forme de production sonore avec ou sans représentation graphique. Il interprète ses créations ainsi qu'un répertoire d'œuvres choisi en tenant compte du caractère expressif de l'œuvre. Il porte toujours un regard sur ses productions, celles de ses pairs et sur des œuvres de répertoire.

■ Danse

1^{er} cycle : 1^{re} année 172-100 / 2^e année 172-208

Ce programme s'articule autour de trois compétences complémentaires et interdépendantes :

- Créer des danses.
- Interpréter des danses.
- Apprécier des danses.

Par l'exercice de ces compétences, l'élève acquiert des habiletés psychomotrices complexes, le langage, les principes et les outils propres à la danse. L'appréciation de danses appartenant à un répertoire diversifié, comprenant principalement ses réalisations et celles de ses pairs, favorise l'exercice et le développement de son esprit critique.

■ Danse

2^e cycle : 3^e secondaire 172-302

L'élève crée, donne une forme concrète à ses émotions et ses idées par le mouvement. Il exploite des idées, des éléments du langage de la danse et des principes chorégraphiques. Il structure et présente sa création. Il produit des adaptations, transforme, amplifie, modifie la matière chorégraphique de manière personnelle à partir d'un extrait de répertoire ou d'une séquence de mouvement. L'élève interprète, s'approprie le contenu chorégraphique et le caractère expressif de la danse. Il travaille seul ou en équipe le mouvement dansé, interprète sa danse (création de groupe ou solo) et celle d'un autre (élève, groupe d'élèves ou de l'enseignant). L'élève apprécie, pose un regard sensible, critique et esthétique sur la danse de ses pairs et les œuvres chorégraphiques. Il apprécie les éléments du langage, les procédés de composition, la structure, la mobilité corporelle, l'expression artistique, l'environnement scénique. Il se dote de critères personnels pour faire des choix et fonder son jugement.

■ Danse

4^e secondaire 172-402
5^e secondaire 172-502

L'élève poursuit la réalisation d'improvisations, de compositions et d'adaptations. Il consolide ses apprentissages en lien avec le mouvement dansé, l'interprétation de sa danse et plus particulièrement celle des autres. Un accent est mis sur la composition et la chorégraphie. L'élève porte un regard sur sa danse, celle des autres et plus intensément sur une œuvre de répertoire en lien avec l'environnement scénique et la dimension symbolique.

■ Art dramatique

1^{er} cycle : 1^{re} année 170-100 / 2^e année 170-208

Ce programme s'articule autour de trois compétences complémentaires et interdépendantes :

- Créer des œuvres dramatiques.
- Interpréter des œuvres dramatiques.
- Apprécier des œuvres dramatiques.

Par l'exercice de ces compétences, l'élève acquiert le langage dramatique, s'approprie les techniques, les conventions et pratiques disciplinaires. Il développe des habiletés psychomotrices complexes, l'esprit critique, la conscience artistique et la sensibilité aux divers aspects du langage dramatique.

■ Art dramatique

2^e cycle : 3^e secondaire 170-302

L'élève crée, improvise à partir de propositions de création et compose des séquences dramatiques (spontanée, écrite, verbale ou non verbale) en classe et en équipe. L'élève interprète, recrée un univers fictif pour le communiquer aux autres. À partir de propositions de création, il interprète un personnage, met en espace, produit une présentation simple, en équipe et en classe avec un public (ses pairs). L'élève apprécie, pose un regard précis, critique et esthétique sur les réalisations de ses pairs, des productions professionnelles et des œuvres variées dont celles du patrimoine artistique québécois. Il travaille seul ou en équipe.

■ Art dramatique

2^e cycle : 4^e secondaire 170-402
5^e secondaire 170-502

L'élève poursuit la réalisation d'improvisations, de compositions et de mises en scène. La composition devient plus importante. Il continue d'interpréter des personnages et à faire de la mise en espace. Ses productions se réalisent souvent en équipe, sur scène et devant un public scolaire. Il porte un regard sur son travail de création et d'interprétation, celui de ses pairs et la représentation théâtrale.

FORMATION OPTIONNELLE

(cours supplémentaires uniquement pour le 2^e cycle du secondaire)

Une formation optionnelle permet de consolider et diversifier ses apprentissages. Deux avenues possibles :

- L'élève choisit une discipline artistique parmi celles-ci :
 - arts plastiques
 - art dramatique
 - danse
 - musique.
- OU
- l'élève choisit une discipline artistique associée au multimédia :
 - arts plastiques/multimédia
 - art dramatique/multimédia
 - danse/multimédia
 - musique/multimédia.

■ Arts plastiques

2^e cycle : 3^e secondaire 168-304

L'élève développe une plus grande autonomie dans la création et l'appréciation des images. Il apprend à transformer la matière et la lumière à partir de matériaux traditionnels, des métiers d'art et d'outils technologiques pour créer des images personnelles et médiatiques bidimensionnelles (dessin), tridimensionnelles (sculpture) et numériques fixes. La lecture des réalisations de ses pairs s'ajoute à celle des œuvres d'art, des objets culturels et des images médiatiques.

■ Arts plastiques

2^e cycle : 4^e secondaire 168-404
5^e secondaire 168-504

L'élève sera placé dans différents contextes pour créer des images personnelles, des images médiatiques et les apprécier. Il sera amené à approfondir, complexifier ou raffiner les mêmes habiletés, notions et concepts qu'en 3^e secondaire.

■ Arts plastiques et multimédia

2^e cycle : 3^e secondaire 168-394

L'élève apprend à transformer la lumière avec des moyens et des outils technologiques : caméra, caméscope, ordinateur, pour créer des images personnelles et médiatiques (contenant des messages visuels), analogiques numériques fixes et spatio-temporelles, sonores ou non. Il aura également l'occasion de réaliser des installations, des performances, des spectacles multimédias : art vidéo, cinéma d'art, cinéma d'animation. Ces images s'ajoutent à celles réalisées dans les autres formations. L'élève est amené également à apprécier les images spatio-temporelles : film, vidéo.

■ Arts plastiques et multimédia

2^e cycle : 4^e secondaire 168-494
5^e secondaire 168-594

L'élève sera placé dans différents contextes pour créer et apprécier le même type d'images qu'en 3^e secondaire. Il sera amené à approfondir, complexifier ou raffiner les mêmes habiletés, notions et concepts.

■ Art dramatique

2^e cycle : 3^e secondaire 170-304

L'élève apprend à transposer des œuvres littéraires en œuvres théâtrales, en plus d'approfondir les apprentissages liés à l'improvisation (entrer dans la peau d'un personnage), la composition (créer des histoires), la mise en scène (construire une présentation théâtrale). Il exploite de différentes façons les éléments du langage dramatique et explore de nouvelles avenues de création, d'interprétation ou d'appréciation de la structure théâtrale.

■ Art dramatique

2^e cycle : 4^e secondaire 170-404
5^e secondaire 170-504

L'élève raffine et enrichit ses créations, ses interprétations et ses appréciations de productions : celles de ses pairs et des productions professionnelles vues en classe ou au cours de sorties éducatives. Il réalise des présentations théâtrales plus élaborées.

■ Art dramatique et multimédia

2^e cycle : 3^e secondaire 170-394

L'élève explore de nouvelles pratiques artistiques contemporaines. Il transpose le langage dramatique en sons et en images, crée des histoires en tenant compte de la structure dramatique, des règles et des codes associés aux médias sélectionnés. L'élève apprend à transposer des œuvres littéraires en œuvres théâtrales, en plus d'approfondir l'improvisation (entrer dans la peau d'un personnage), la composition (créer des histoires), la mise en scène (présentation théâtrale). L'élève exploite de différentes façons les éléments du langage dramatique et explore de nouvelles avenues de création, d'interprétation ou d'appréciation de la structure théâtrale avec différents supports multimédias liés aux technologies de l'information et de la communication.

■ Art dramatique et multimédia

2^e cycle : 4^e secondaire 170-494
5^e secondaire 170-594

L'élève raffine et enrichit ses créations, ses interprétations et ses appréciations. La mise en scène, la production et les réalisations multimédias dans un lieu de diffusion, le décodage d'œuvres avec plus de justesse et d'efficacité seront plus particulièrement développés.

■ Danse

2^e cycle : 3^e secondaire 172-304

L'élève apprend à produire des représentations symboliques de réalités en explorant des lieux, des objets ou des accessoires sur une scène ou dans des lieux non-conventionnels. Il approfondit les apprentissages réalisés au premier cycle ou au cours de la formation obligatoire du deuxième cycle. La dimension scénique s'ajoute au savoir-faire disciplinaires. Lorsqu'il interprète une danse, il apprend à tenir compte des éléments relatifs à l'environnement scénique : danser avec des costumes dans des lieux scéniques, etc.

■ Danse

2^e cycle : 4^e secondaire 172-404
5^e secondaire 172-504

L'élève sera amené à approfondir et enrichir les apprentissages réalisés en 3^e secondaire. Il réalisera des adaptations, sera appelé à tenir compte dans certaines situations de destinataires particuliers, de l'environnement scénique et mettra à profit ses compétences d'appréciateur.

■ Danse et multimédia

2^e cycle : 3^e secondaire 172-394

L'élève explore des techniques propres au multimédia en fonction de la danse. Il diversifie ses modes de création : il improvise, compose, met en scène, adapte. Il explore les possibilités langagières, apprend à garder des traces de ses improvisations, invente des environnements sonores, traite différemment les chorégraphies et le mouvement. Au moment d'interpréter une danse, l'élève apprend à tenir compte de son jeu et à l'adapter. Il est amené à porter un regard sur les œuvres et les réalisations de ses pairs qui exploitent le multimédia. Il approfondit les apprentissages réalisés au premier cycle ou au cours de la formation obligatoire du deuxième cycle : improviser, composer, adapter. La dimension scénique s'ajoute au savoir-faire disciplinaire. De plus, il enrichit son langage artistique en explorant des procédés, des techniques et des moyens propres au multimédia.

■ Danse et multimédia

2^e cycle : 4^e secondaire 172-494
5^e secondaire 172-594

L'élève sera amené à approfondir et enrichir les apprentissages réalisés en 3^e secondaire. Il réalisera plus d'improvisations et explorera le potentiel artistique d'outils technologiques.

■ Musique

2^e cycle : 3^e secondaire 169-304

L'élève approfondit ses connaissances du langage musical. Il crée des productions sonores avec représentations graphiques ou des productions sonores mixtes. L'élève enrichit concrètement le contenu de formation à l'intérieur de toutes les catégories suivantes : dynamique de création, stratégies, moyens sonores, techniques / outils, médias, concepts et notions / langage musical, vocabulaire, répertoire musical et repères culturels, les règles relatives à la musique d'ensemble, les procédés de composition pour créer, interpréter et apprécier des œuvres musicales selon ses champs d'intérêt et ses besoins de formation.

■ Musique

2^e cycle : 4^e secondaire 169-404
5^e secondaire 169-504

L'élève continue d'approfondir ses connaissances relatives au langage et à la composition pour réaliser des créations qui peuvent prendre la forme de productions sonores avec représentations graphiques.

■ Musique et multimédia

2^e cycle : 3^e secondaire 169-394

L'élève découvre le potentiel expressif du multimédia et l'utilise en fonction de la musique. Il explore de nouvelles pratiques contemporaines. Il expérimente des techniques comme la prise de son et utilise des outils spécifiques comme des synthétiseurs numériques et différents médias. Il interprète et crée des productions musicales multimédias intégrant le son, le texte, l'image fixe ou l'image en mouvement. Il est amené à observer ses productions, celles de ses pairs et des œuvres variées. Il communique son appréciation oralement et par écrit.

■ Musique et multimédia

2^e cycle : 4^e secondaire 169-494
5^e secondaire 169-594

L'élève continue d'approfondir ses connaissances relatives au langage et à la composition pour créer, interpréter et apprécier des œuvres musicales. Il intègre plusieurs médias (son, texte, image fixe ou en mouvement) et met à profit les moyens technologiques pour réaliser ses créations.

Il est recommandé que l'élève poursuive sa formation artistique dans la même discipline, s'il souhaite approfondir ses habiletés, s'il prévoit poursuivre ses études postsecondaires en art ou s'il désire s'assurer d'un niveau de connaissance élevé en vue d'obtenir le diplôme d'études secondaires.

■ Éducation physique et à la santé

1^{er} cycle: 1^{re} année 043-100 / 2^e année 043-204

2^e cycle: 3^e secondaire 043-302

4^e secondaire 043-402

5^e secondaire 043-502

Le programme d'éducation physique et à la santé aux 1^{er} et 2^e cycles s'inscrit dans une perspective de développement global de l'élève. S'il a notamment pour objectif de l'amener à accroître son efficacité motrice par la pratique régulière d'activités physiques, le programme vise également le développement d'habiletés psychosociales ainsi que l'acquisition de connaissances, de stratégies, d'attitudes et de comportements sécuritaires et éthiques nécessaires à une gestion judicieuse de sa santé et de son bien-être. Ainsi, à la fin de sa formation, l'élève aura développé un ensemble d'outils dont il aura besoin tout au long de sa vie pour se sentir en forme et en santé, tant physique que mentale, et pour vivre en harmonie avec lui-même et avec les autres.

En classe d'éducation physique et à la santé, l'élève est amené à développer les trois compétences suivantes :

- Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques.
- Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques.
- Adopter un mode de vie sain et actif.

■ Éthique et culture religieuse

Du primaire à la fin du secondaire, le programme d'éthique et culture religieuse vise les mêmes finalités éducatives et le développement progressif des mêmes compétences. D'un cycle à l'autre, les élèves sont amenés à mobiliser des ressources de plus en plus nombreuses et complexes.

Le programme vise le développement de trois compétences :

- Réfléchir sur des questions éthiques.
- Manifester une compréhension du phénomène religieux.
- Pratiquer le dialogue.

1^{er} cycle: 1^{re} année 069-100 / 2^e année 069-204

Au premier cycle du secondaire, les élèves se familiarisent avec divers aspects de l'éthique, de la culture religieuse et du dialogue. Ils analysent des valeurs et des normes propres à des groupes, à des institutions et à des organisations en s'intéressant à ce qui en explique la présence et la transformation dans une société donnée. Pour mieux comprendre des expressions du religieux issues du christianisme et d'autres traditions, les élèves examinent divers types de récits, de rites et de règles et doivent apprendre à les distinguer. Ils approfondissent leur réflexion par la pratique du dialogue en respectant les conditions qui favorisent l'échange. Ils apprennent enfin à utiliser diverses formes de dialogue et à enrichir la liste des moyens dont ils disposent pour élaborer ou interroger un point de vue.

2^e cycle: 4^e secondaire 069-404

Au deuxième cycle du secondaire, les élèves abordent de nouveaux aspects de l'éthique, de la culture religieuse et du dialogue à partir de sujets de réflexion complexes. Leur compréhension de ce que sont des valeurs et des normes devrait alors leur permettre de cerner un grand nombre de questions éthiques ou de défis importants liés à la tolérance, à l'avenir de l'humanité, à la justice et à l'ambivalence de l'être humain. Pour approfondir leur compréhension les élèves s'intéressent davantage aux dimensions symbolique et à l'expérience religieuse de même qu'à l'étude des temps marquants du développement des traditions religieuses. Enfin, ils acquièrent une plus grande aisance dans la pratique du dialogue et en maîtrisent plus facilement les divers aspects.

■ Projet personnel d'orientation

2^e cycle : 3^e secondaire 106-304

Le Projet personnel d'orientation (PPO) offre aux élèves du 3^e secondaire (qui choisiront le Parcours de formation générale appliquée) une occasion unique de découvrir diverses occupations professionnelles susceptibles de correspondre à leurs aptitudes, à leurs goûts et à leurs aspirations. Ce programme place l'élève au centre de l'action, en l'amenant à explorer plusieurs secteurs d'intérêt et à éprouver ses choix par de nombreuses expérimentations. Il lui offre l'occasion de poursuivre la construction de son identité personnelle et professionnelle dans une exploration dont il est maître d'œuvre et de se doter des outils nécessaires pour enrichir cette construction sa vie durant.

Le programme vise le développement des compétences suivantes :

- Réaliser une démarche exploratoire d'orientation.
- Se situer au regard de son orientation scolaire et professionnelle.

■ Projet personnel d'orientation

2^e cycle : 4^e secondaire 106-404

Ce cours est identique à celui de la 3^e année du secondaire. Toutefois, le programme de la 4^e année du secondaire nécessite que les élèves fassent preuve d'une plus grande autonomie dans leurs démarches exploratoires et dans leurs retours réflexifs. Ils doivent s'engager à fond dans leur développement personnel et professionnel. Il est à noter que les unités pour ce programme sont considérées en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires, tandis que celles de la 3^e secondaire ne le sont pas.

■ Exploration de la formation professionnelle

2^e cycle : 4^e secondaire 198-402 ou 404
5^e secondaire 198-502 ou 504

Le programme d'exploration de la formation professionnelle offre aux élèves une occasion particulière de se familiariser avec l'ensemble des secteurs de la formation professionnelle et de côtoyer le monde du travail. Il leur permet de découvrir un grand nombre de métiers qui pourraient éventuellement les intéresser et de s'initier à certains d'entre eux. Il les incite ainsi à se projeter dans l'avenir, à mieux circonscrire leurs aptitudes, leurs aspirations et leurs passions, et à se donner une représentation d'eux-mêmes comme futurs travailleurs. Ce choix de matière à option est offert principalement dans le parcours de formation générale appliquée.

Le programme vise le développement des compétences suivantes :

- Diversifier son exploration de la formation professionnelle.
- Se situer au regard de la formation professionnelle.

■ Sensibilisation à l'entrepreneuriat

2^e cycle : 4^e secondaire (104 – 402 ou 404)
5^e secondaire (104 – 502 ou 504)

Les élèves participent à des expériences entrepreneuriales qui leur permettent d'entretenir des rapports dynamiques avec la communauté et de commencer à y jouer un rôle actif. Ils ont ainsi l'occasion de prendre conscience de l'influence que leurs actions peuvent avoir sur leur milieu et d'approfondir leur connaissance de soi.

Le programme vise le développement des deux compétences suivantes :

- Se situer au regard de l'entrepreneuriat.
- Mettre en œuvre un projet entrepreneurial.

■ Projet intégrateur

2^e cycle : 5^e secondaire (102 - 502)

Ce programme obligatoire, qui touche chacun des domaines, offre l'occasion aux élèves de s'engager dans des réalisations personnalisées, stimulantes et imaginatives, et mettant à profit les connaissances et les compétences acquises au cours de leur cheminement scolaire. En leur permettant de se projeter dans des réalisations futures, ce programme vise à faire réaliser aux élèves une intégration de leurs apprentissages plus consciente que celle qu'ils ont amorcée dans les années antérieures.

Le programme vise le développement des deux compétences suivantes :

- Réaliser un projet intégrateur.
- Établir des liens entre ses apprentissages.

Informatique

1^{er} et 2^e cycle : 3^e, 4^e et 5^e secondaire : dans le cadre du Renouveau pédagogique

L'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC) devient une compétence transversale, c'est-à-dire qu'elle est développée au travers des disciplines. Dans le nouveau programme de formation de l'école québécoise, chaque discipline doit considérer l'informatique dans le cadre de ses activités d'apprentissage. Toutefois, il est possible de retrouver dans certaines écoles des cours optionnels en informatique.



***L'an prochain, quoi ?* est une publication de la CSDM et réalisée par :**

**Bureau de la direction générale adjointe à la pédagogie
et aux ressources informatiques**

Robert Gendron, Directeur général adjoint

Bureau des services éducatifs complémentaires

Johanne Jasmin, Coordonnatrice
Jean-François Dufour, Conseiller pédagogique
en services éducatifs complémentaires
Cherly Othelo, Agente de bureau

Collaboration à la recherche

**Bureau des services
éducatifs complémentaires**

Judith Alain, conseillère pédagogique
Brigitte Boiteau, Marie-Ève Guibord, Dominique Malchelosse,
bibliothécaires

Bureau des relations avec la communauté

Pierre Chartrand, coordonnateur
Marie-Hélène Guimont, conseillère pédagogique
Lise Couvrette, Marie-Noëlle Jean, agentes de développement

Réseau de la formation professionnelle

Catherine Coutu, analyste

Réseau de la formation générale adulte

Anh Minh Lê, conseillère en formation scolaire

Réseaux territoriaux et pédagogiques

Sonya Bouchard, Teresa Capparelli, René Landry,
Geneviève Morin, Caroline Perron, Jaziel Petrone,
conseillers pédagogiques disciplinaires

**Réseau des écoles spécialisées
pour les EHDAA**

Céline Robert et Claudine Rochon, conseillères pédagogiques

Bureau de l'organisation scolaire

Jean-Claude Moreau et Josée Rousseau,
conseillers pédagogiques

Bureau de la planification institutionnelle

Hélène Bouchard, conseillère pédagogique
Élise Juneau, analyste

Projet Héritages

Anne Alexandre, directrice conseil

**Programme de soutien à
l'école montréalaise**

Chantale Richer, coordonnatrice

Secteur de l'environnement

Carole Marcoux, conseillère pédagogique

Service des communications

Marika Jomphe, conseillère en communication
Éliane Francœur, révision linguistique
Antonella Battisti, graphiste

La brochure est également disponible en format électronique à l'adresse : www.csdm.qc.ca

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2009
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

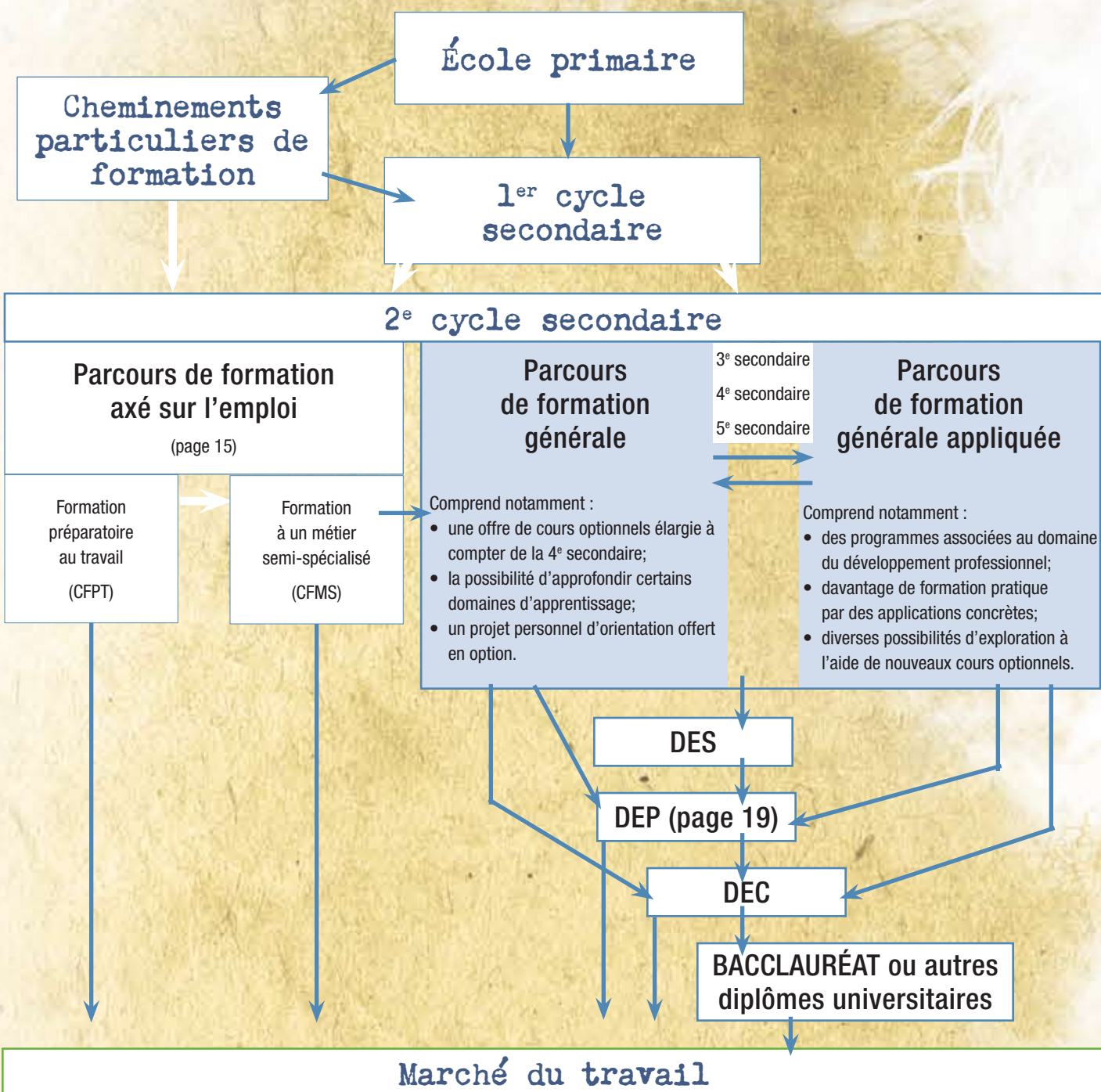
Le masculin est utilisé pour alléger la lecture de ce texte.

NOTE

Tous les renseignements ont fait l'objet d'une mise à jour avant l'impression (décembre 2008).
Pour connaître les modifications ultérieures, veuillez consulter le service d'orientation de votre école.

Janvier 2009 - 090006

Le système scolaire du Québec



Légende

CFPT	Certificat de formation préparatoire au travail
CFMS	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
DES	Diplôme d'études secondaires
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DEC	Diplôme d'études collégiales

Le passage du primaire au secondaire s'effectue après six années d'études primaires. Toutefois, il peut se réaliser après cinq années d'études primaires si l'élève a atteint les objectifs des programmes d'études et s'il a acquis suffisamment de maturité affective et sociale. Il appartient alors à la commission scolaire qui en assume la responsabilité de déterminer si cet élève a satisfait aux exigences du primaire. (article 13, Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire).

Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), du certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) et du certificat de formation à un métier spécialisé (CFMS)

Des cheminement variés : différents succès pour un plus grand nombre

2009-2010

DES Diplôme d'études secondaires

Le DES permet d'accéder à la formation professionnelle, au cégep et au marché du travail.

L'élève doit accumuler 54 unités de 4^e et 5^e secondaire, dont 20 unités de la 5^e secondaire. Les unités peuvent également provenir de la formation professionnelle.

Il n'y a pas de cumul d'unités au 1^{er} cycle et en 3^e secondaire.

Les unités obligatoires seront les suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

CFPT Certificat de formation préparatoire au travail

Ce certificat peut mener au marché du travail ou, à certaines conditions, à la formation à un métier semi-spécialisé ou encore à la poursuite des études à la Formation générale des adultes.

Le CFPT permet à un employeur de considérer les compétences professionnelles de l'élève.

À la page 16, vous retrouvez des exemples de métiers et de stages liés au certificat.

Passerelle :

L'élève pourra bénéficier d'une « passerelle » qui lui permettra d'accéder au certificat de FMS.

Consultez la page 15 pour en connaître davantage sur la formation, la passerelle et les conditions d'admission.

CFMS Certificat de formation à un métier semi-spécialisé

Ce certificat peut mener au marché du travail ou, à certaines conditions, en 3^e secondaire de la Formation générale ou de la Formation générale appliquée.

Sur ce certificat, on retrouve une mention du métier semi-spécialisé choisi par l'élève lors de sa formation.

À la page 17, vous retrouvez les exemples de métiers liés au certificat.

Consultez la page 15 pour en connaître davantage sur le parcours et les conditions d'admissions.

Cours de 1^{er} ordre d'enseignement secondaire Formation générale

Cours obligatoires et cours optionnels

2009-2010

1 ^{er} cycle 1 ^{re} et 2 ^e année
Français, langue d'enseignement 1 ^{re} année 132-100 / 2 ^e 132-216
Anglais, langue seconde 1 ^{re} année 134-100 / 2 ^e 134-208
Mathématique 1 ^{re} année 063-100 / 2 ^e 063-212
Science et technologie 1 ^{re} année 055-100 / 2 ^e 055-208
Géographie 1 ^{re} année 095-100 / 2 ^e 095-206
Histoire et éducation à la citoyenneté 1 ^{re} année 087-100 / 2 ^e 087-206
Arts - Une des 4 disciplines suivantes* :
Art dramatique 1 ^{re} année 170-100 / 2 ^e 170-208
Arts plastiques 1 ^{re} année 168-100 / 2 ^e 168-208
Danse 1 ^{re} année 172-100 / 2 ^e 172-208
Musique 1 ^{re} année 169-100 / 2 ^e 169-208
Éducation physique et à la santé 1 ^{re} année 043-100 / 2 ^e 043-204
Éthique et culture religieuse 1 ^{re} année 069-100 / 2 ^e 069-204

*La discipline choisie se poursuivra durant les deux années du cycle.

2 ^e cycle 3 ^e secondaire
TRONC COMMUN
Français, langue d'enseignement 200 heures – 8 unités 132-308
Mathématique 150 heures – 6 unités 063-306
Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités 134-304
Histoire et éducation à la citoyenneté 100 heures – 4 unités 087-304
Une des 4 disciplines suivantes :
Art dramatique 170-302
Arts plastiques 168-302
Danse 172-302
Musique 169-302
Éducation physique et à la santé 043-302
PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE
Science et technologie 055-306
Matières à option 4 unités :
Espagnol, langue tierce 141-304
Arts plastiques 168-304
Arts plastiques multimédia 168-394
Musique 169-304
Musique et multimédia 169-394
Art dramatique 170-304
Art dramatique et multimédia 170-394
Danse 172-304
Danse et multimédia 172-394
D'autres cours peuvent être offerts par les écoles.

2 ^e cycle 4 ^e secondaire
TRONC COMMUN
Français, langue d'enseignement 132-406
Mathématique 063-404 ou 064-406 ou 065-406
Anglais, langue seconde 134-404
Histoire et éducation à la citoyenneté 087-404
Une des 4 disciplines suivantes :
Art dramatique 170-402
Arts plastiques 168-402
Danse 172-402
Musique 169-402
Éducation physique et à la santé 043-402
Éthique et culture religieuse 069-404
Parcours de formation générale
Science et technologie 055-404
Un ou des cours optionnels pour compléter l'horaire :
Science et technologie de l'environnement 058-404
Art dramatique 170-404
Art dramatique et multimédia 170-494
Arts plastiques 168-404
Arts plastiques et multimédia 168-494
Danse 172-404
Danse et multimédia 172-494
Musique 169-404
Musique et multimédia 169-494
Espagnol, langue tierce 141-404
Il est à noter que d'autres cours optionnels peuvent être offerts.

Disponibilité des cours optionnels : Les cours optionnels peuvent varier d'une école à une autre. Certains établissements scolaires ont également développé leurs propres cours optionnels. Veuillez consulter le conseiller d'orientation de l'école afin de connaître les cours offerts.

Comment décoder un code de cours

Exemple :

Français, langue d'enseignement

6 unités sont attribuées au cours
132-406

Niveau : 4^e secondaire

Chaque unité correspond à 25 heures. Dans le présent exemple, cela signifie que le cours se situe au 4^e secondaire et se déroule sur une période de 150 heures (6 unités x 25 heures). Au 1^{er} cycle du secondaire le même principe s'applique. Toutefois, ce sont les deux derniers chiffres d'un code de cours qui déterminent le nombre d'unités. Seules les unités à partir de la 4^e secondaire sont comptabilisées en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Voir la description des cours à partir de la page 32.

2 ^e cycle 5 ^e secondaire
TRONC COMMUN
Français, langue d'enseignement 132-506
Anglais, langue seconde 134-504
Mathématique 063-504 ou 064-506 ou 065-506
Monde contemporain 092-504
Éducation physique et à la santé 043-502
Éthique et culture religieuse 069-502
Projet intégrateur 102-502
Une des 4 disciplines suivantes :
Art dramatique 170-502
Arts plastiques 168-502
Danse 172-502
Musique 169-502
Parcours de formation générale
<i>Un ou des cours optionnels pour compléter l'horaire :</i>
Physique 053-504
Chimie 051-504
Art dramatique 170-504
Art dramatique et multimédia 170-594
Arts plastiques 168-504
Arts plastiques et multimédia 168-594
Danse 172-504
Danse et multimédia 172-594
Musique 169-504
Musique et multimédia 169-594
Espagnol, langue tierce 141-504
<i>Il est à noter que d'autres cours optionnels peuvent être offerts.</i>
Parcours de formation générale appliquée
<i>Un ou des cours optionnels pour compléter l'horaire :</i>
Exploration de la formation professionnelle 198-502 ou 198-504
Sensibilisation et l'entrepreneuriat 104-502 ou 104-504
<i>Tous les cours optionnels liés à la physique, à la chimie, aux arts et à l'espagnol sont également disponibles.</i>
<i>Il est à noter que d'autres cours optionnels peuvent être offerts.</i>

